

RAPPORT ANNUEL 2019-2020



RAPPORT ANNUEL

2019-2020

CONCEPTION ET SUPERVISION DE LA PRODUCTION

Marquis Interscript

RÉVISION LINGUISTIQUE

Louis Courteau, trad. a.

DÉPÔT LÉGAL

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2020

ISBN

Imprimé: 978-2-550-87337-2 PDF: 978-2-550-87338-9

PUBLIÉ PAR

Fondation de la faune du Québec 1175, avenue Lavigerie, bureau 420 Québec (Québec) G1V 4P1

Téléphone: 418 644-7926 ou 1 877 639-0742

Télécopieur: 418 643-7655

Courriel: ffq@fondationdelafaune.qc.ca

www.fondationdelafaune.qc.ca

EN COUVERTURE

Québec couleur nature, Normand Chassé

Message DU MINISTRE

Québec, septembre 2020

Monsieur François Paradis Président de l'Assemblée nationale Hôtel du Parlement Québec (Québec) G1A 1A4



Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Fondation de la faune du Québec pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 2020.

Le dépôt de ce rapport constitue l'étape finale du processus de gestion par résultats dans lequel la Fondation s'est engagée pour l'année 2019-2020.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs,

Pierre Dufour

Lettre au

MINISTRE RESPONSABLE

Québec, septembre 2020

Monsieur Pierre Dufour Ministre Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs 5700, 4° Avenue Ouest, bureau A-301 Québec (Québec) G1H 6R1



Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Fondation de la faune du Québec pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2020.

Ce rapport s'inscrit dans le cadre de gestion par résultats adopté par la Fondation. Il fait état des résultats obtenus dans l'atteinte des objectifs fixés dans son plan triennal d'activités 2017-2020.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président du conseil d'administration,

Denis Desbiens

1

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

au 31 mars 2020



Les renseignements contenus dans le présent rapport annuel relevaient de la responsabilité du présidentdirecteur général en poste au 31 mars 2020, M. André Martin, qui a pris sa retraite depuis. À ma connaissance, cette responsabilité porte sur l'exactitude et l'intégrité des

données ainsi que sur la fiabilité des résultats présentés au regard des objectifs approuvés par le conseil d'administration de la Fondation de la faune du Québec.

Le Rapport annuel 2019-2020:

2

- décrit fidèlement les secteurs d'activité, les orientations stratégiques et les priorités;
- indique le niveau d'atteinte des objectifs fixés dans le plan stratégique en fonction des indicateurs de rendement préétablis;
- présente des données exactes et fiables qui couvrent l'ensemble des activités de la Fondation.

Conformément à son mandat, la direction a maintenu, tout au cours de l'exercice financier, des systèmes de contrôle interne et d'information de façon à permettre une saine gestion de ses activités et une reddition de comptes eu égard aux engagements inscrits à son plan triennal d'activités 2017-2020.

Je suis satisfait des pratiques et des méthodes qui ont été utilisées pour colliger l'information présentée dans ce rapport annuel approuvé par le conseil d'administration.

Le président-directeur général,

fallmours.

Jean-Claude D'Amours



TABLE DES MATIÈRES

Me	essag	ge du ministre	1
Le	ttre a	au ministre responsable	1
Dé	clara	ation du président-directeur général au 31 mars 2020	2
Le	cons	seil d'administration au 31 mars 2020	4
1	Pré	sentation de la Fondation de la faune du Québec	5
	1.1	Constitution	5
	1.2	Fonctions et pouvoirs	5
	1.3	Secteurs d'activité	5
2	Les	ressources utilisées	9
	2.1	Utilisation des ressources humaines	9
	2.2	Utilisation des ressources financières	10
	2.3	Utilisation des ressources informationnelles	10
3	Fait	s saillants 2019-2020	11
4	Orie	entations stratégiques 2017-2020	14
5	Rés	ultats de l'exercice 2019-2020	16
	5.1	Orientation stratégique 1 – Protéger et améliorer les habitats fauniques	16
	5.2	Orientation stratégique 2 - Acquérir et diffuser des connaissances	18
	5.3	Orientation stratégique 3 – Assurer une relève aux activités liées à la faune et à la nature	19
	5.4	Orientation stratégique 4 - Assurer la reconnaissance de la Fondation	19
	5.5	Orientation stratégique 5 - Accroître le rayonnement de la Fondation dans le réseau	
		de ses promoteurs et partenaires	
	5.6	Orientation stratégique 6 – Accroître et diversifier les revenus	21
6	Suiv	vi du Plan d'action de développement durable 2015-2020	22
7	Pers	spectives 2020-2021: une année de changement	26
Le	pers	sonnel au 31 mars 2020	27
Do	nate	urs et partenaires de la Fondation	28
		éthique et de déontologie applicable aux administrateurs	
de	la Fo	ondation de la faune du Ouébec	53

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

au 31 mars 2020

PRÉSIDENT

DENIS DESBIENS 1

Président d'IBM Québec,

IBM Canada Itée



MA Pr Pe

MEMBRES
MARJOLAINE CASTONGUAY ²
Présidente-directrice générale,
Pesca Environnement

1er VICE-PRÉSIDENT PIERRE LAPORTE 1-3 Président pour le Québec et vice-président pour le Canada, Deloitte



GILLES CÔTÉ (ST-GILLES)
Artiste peintre

2º VICE-PRÉSIDENT CHRISTIAN BÉLANGER ¹ Directeur de l'environnement — Québec, WSP Canada inc.





JOANNE DESJARDINS ³ Associée et cofondatrice, Arsenal Conseils







ÉMILIE GIRARD-GROS-LOUIS ³ Agente en aménagement du territoire, Conseil de la Nation huronne-wendat

PRÉSIDENT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION CHRISTIAN SÉNÉCHAL ² Associé délégué, Deloitte





LUCIEN GRAVELPrésident,
Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec

MEMBRES
ANDRÉ MARTIN 1-2-3
Président-directeur général,
Fondation de la faune du Ouébec





PIERRE LEFEBVRE
Président,
Association régionale des gestionnaires
de zecs de la Mauricie

ISABELLE BOULIANNE Directrice générale, Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue



- ¹ Membre du comité exécutif
- $^{\rm 2}~$ Membre du comité de vérification et de placement
- ³ Membre du comité de gouvernance et d'éthique



Présentation de la

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

1.1 Constitution

Après avoir constaté la perte d'importantes superficies d'habitats humides et la dégradation de la qualité des habitats aquatiques et terrestres, et afin de promouvoir la mise en valeur des ressources fauniques qui engendraient alors une activité économique majeure, le gouvernement du Québec créait, le 15 juin 1984, la Fondation de la faune du Québec.

Constituée en vertu du chapitre V de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (L.R.Q., c. C-61.1), la Fondation de la faune du Québec est une personne morale à but non lucratif, mandataire du gouvernement et qui relève du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs. La Fondation est reconnue, depuis 1987, comme organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. [1985], ch. 1, 5e suppl.) et est donc habilitée à délivrer des reçus pour usage fiscal. Dès 1988, la Fondation a obtenu l'assurance d'un financement stable et récurrent provenant de contributions versées par tous les pêcheurs sportifs, les chasseurs et les trappeurs du Québec.

La Fondation est administrée par un conseil d'administration formé de 13 membres nommés par le gouvernement, lesquels représentent le secteur de la faune et le monde des affaires. Elle intervient sur l'ensemble du territoire québécois à partir d'un bureau situé à Québec.

1.2 Fonctions et pouvoirs

La Fondation a pour mission de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat. Les principaux pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi pour réaliser ce mandat sont les suivants:

- solliciter et recevoir des dons, des legs, des subventions ou d'autres contributions;
- acquérir, louer ou aliéner des biens ou des droits réels sur des biens et y effectuer des travaux;
- fournir de l'aide financière ou technique afin de conserver ou de mettre en valeur la faune ou son habitat:
- conclure des ententes dans le cadre de ses fonctions.

1.3 Secteurs d'activité

Conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi, la Fondation a développé des champs d'activité qui traduisent son rôle et sa spécificité en tant que fondation.

1.3.1 Aide technique et financière

Depuis le début de ses activités en 1987, la Fondation s'est orientée vers le soutien de projets des organismes du milieu faunique. Tout d'abord, la Fondation conseille et accompagne les promoteurs dans la conception, la réalisation et le suivi de leurs projets afin d'en favoriser la mise en œuvre. Puis, pour permettre la réalisation des projets, la Fondation apporte une aide sous forme de financement. Au cours de l'exercice 2019-2020, l'aide technique et financière de la Fondation a porté sur trois aspects:

- la conservation et l'aménagement des habitats fauniques;
- le soutien de la pêche et de la relève;
- le soutien du partenariat faunique.

Les clientèles de la Fondation dans ces secteurs d'activités sont nombreuses et diversifiées. Plus de 2 000 organismes ont déjà traité avec la Fondation. Ce sont principalement:

- des gestionnaires de territoires fauniques (zecs, pourvoiries, réserves fauniques, etc.);
- des associations de chasse et de pêche;
- des organismes de conservation;
- des regroupements et des sociétés du monde forestier et agricole;
- des propriétaires d'habitats fauniques;
- · des municipalités et leurs organismes;
- des établissements voués à l'interprétation de la nature, à l'enseignement ou à la recherche;
- des ministères et des organismes gouvernementaux.

1.3.2 Acquisition d'habitats fauniques

Outre le soutien financier des projets, la Fondation avait pris sous sa responsabilité l'acquisition d'habitats prioritaires, principalement des terres humides mentionnées dans le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, dans le mandat du Fonds pour la restauration de l'habitat du poisson et dans le Plan Saint-Laurent Vision 2000. Depuis, la Fondation a priorisé d'autres champs d'action et considérablement limité son intervention en ce domaine. Elle met toutefois à contribution son savoir-faire en la matière en finançant divers projets d'acquisition de milieux naturels afin de créer ou consolider des espaces protégés ou de gérer les ressources fauniques.

En assumant cette responsabilité, la Fondation s'est engagée non seulement à détenir des titres de propriété, mais aussi à garantir la gestion et la surveillance à long terme de ces terrains. Pour ce faire, elle s'est dotée d'un fonds d'immobilisations. Tout en maintenant son parc immobilier au minimum, la Fondation procède à des acquisitions lorsque la situation l'oblige et en l'absence d'un organisme privé ou public prêt à devenir propriétaire d'un espace protégé.

1.3.3 Collecte de fonds

Une importante source de revenus de la Fondation provient des contributions des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs lors de l'achat de leur permis de pêche, de chasse et de piégeage. Pour compléter ce financement, la Fondation a mis au point diverses activités de collecte de fonds et élaboré des partenariats d'affaires qui visent les particuliers, les entreprises, les fondations privées, les ministères et les organismes publics.

1.3.4 Soutien des partenaires

La Fondation soutient également ses partenaires dans leurs efforts de collecte de fonds. Ce soutien prend d'abord la forme d'un appui direct aux activités et aux événements de collecte de fonds par une contribution financière. À certaines conditions, la Fondation offre ses services aux organismes fauniques qui le désirent en créant, à leur intention, des fonds dédiés qui leur permettent de recevoir des contributions et de les réserver à des projets d'habitats choisis conjointement.

1.4 Encadrement administratif et exigences législatives et gouvernementales

La Fondation dispose d'une grande flexibilité dans l'organisation de ses activités. Trois règlements encadrent l'ensemble de ses interventions:

- le Règlement de régie interne, qui précise les pouvoirs respectifs du conseil d'administration et du président-directeur général, et les modalités d'exercice de ces pouvoirs, notamment en ce qui concerne l'octroi de contrats;
- le Règlement sur le plan d'effectifs du personnel de la Fondation, qui établit l'ensemble des conditions de travail et des régimes d'avantages sociaux applicables;
- le Règlement concernant les demandes d'aide financière, qui fixe les renseignements à inclure à la demande, sa forme, son contenu, ses modalités et ses critères d'évaluation. Ce règlement est soumis à l'approbation du gouvernement.

1.4.1 Code d'éthique et de déontologie

La Fondation a adopté en 2001 un code d'éthique et de déontologie applicable aux administrateurs, lequel est conforme aux directives gouvernementales en cette matière. Le code, présenté en annexe, peut être consulté sur le site Internet de la Fondation. Aucune situation contraire aux dispositions du code d'éthique et de déontologie ne s'est présentée au cours de l'exercice.

1.4.2 Octroi d'aide financière

Deux éléments caractérisent le processus d'octroi de l'aide financière de la Fondation: premièrement, l'existence de programmes d'aide qui facilitent la tâche des promoteurs de projets – conditions d'admissibilité, barèmes de financement, etc. – et qui permettent à la Fondation de traiter équitablement l'ensemble des demandes; deuxièmement, la réception et l'analyse de toute demande relative aux habitats fauniques, notamment en les soumettant pour évaluation à des comités constitués de spécialistes externes à la Fondation afin de sélectionner les meilleurs projets.

1.4.3 Gestion et contrôle des effectifs et renseignements relatifs aux contrats de service

La Fondation est assujettie à la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État, adoptée le 5 décembre 2014. En vertu de l'article 12 de cette loi, le niveau d'effectif global autorisé en 2019-2020 pour la Fondation est de 39 878 heures rémunérées. La Fondation a fait usage de 38 586 heures afin de réaliser sa mission.

Au titre des articles 15 et suivants de la même loi, la Fondation doit diffuser certains renseignements sur les contrats de service.

La Fondation a octroyé un contrat de service comportant une dépense de 25 000\$ ou plus pour la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2020.

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ ou plus, conclus entre le 1er avril 2019 et le 31 mars 2020

	Nombre	Valeur
Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)	0	0
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	1	35 582\$
Total des contrats de service	1	35 582\$

1.4.5 Accès aux documents et protection des renseignements personnels

La Fondation diffuse sur son site Internet les documents visés par l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels.

La Fondation a reçu une seule demande d'accès à l'information à des documents administratifs au cours de l'exercice, demande qui a été traitée dans un délai de moins de vingt jours.

Renseignements complémentaires:

- Aucune demande n'a fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable.
- Aucune demande n'a fait l'objet d'une demande de révision à la Commission d'accès à l'information.

Répartition des effectifs, en heures rémunérées, pour la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2020

Catégorie	Heures travaillées [1]	Heures supplémentaires [2]	Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2]	Total en ETC transposés [4]=[3]/1826,3
Personnel d'encadrement	1834	0	1834	1
Personnel professionnel	22 122	0	22 122	12
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	14 630	0	14 630	8
Étudiants et stagiaires	0	0	0	0
Total 2019-2020	38 586	0	38 586	21
Total 2018-2019			33 672	18

1.4.6 Divulgation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

La Fondation est assujettie à l'article 25 de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics.*

Compte tenu du nombre d'employés de la Fondation, les divulgations doivent être adressées directement au Protecteur du citoyen. Il n'y a eu aucune divulgation de la part de membres du personnel pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020.

1.4.7 Accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées

La Fondation de la faune du Québec n'a reçu aucune plainte relativement à l'accès aux documents et aux services offerts au public. Une assistance sera donnée à toute personne handicapée qui en fera la demande pour lui faciliter l'accès aux documents et aux services de la Fondation.

1.4.8 Suivi de la mise en œuvre des normes sur l'accessibilité Web pour toute personne, handicapée ou non

Le site Internet de la Fondation est un site informatif qui s'adresse à une clientèle qui varie selon l'endroit et la nature du sujet traité. Pour son site Internet, la Fondation s'engage à respecter les standards d'accessibilité du gouvernement du Québec. Les normes d'accessibilité seront intégrées au fur et à mesure des travaux d'amélioration du site Web dans le but d'atteindre, ultimement, une conformité complète.

La page «Accessibilité» a été intégrée au site Web afin d'informer les internautes de la situation qui prévaut à la Fondation. Une assistance est offerte aux personnes éprouvant de la difficulté à consulter le site.

Quatre membres du personnel impliqués dans la production de documents destinés à être mis en ligne ont bénéficié, il y a quelques années, d'une formation concernant l'accessibilité des sites Internet et des documents Word et Acrobat X Pro.

1.4.9 Politique d'utilisation du français

Le conseil d'administration de la Fondation a adopté sa Politique linguistique 2016-2021 le 23 novembre 2016. La Fondation a reçu un avis officiel d'approbation de cette politique par l'Office québécois de la langue française (OQLF) le 6 décembre 2016. La Politique linguistique est diffusée sur le site Internet de la Fondation et un exemplaire a été transmis à tous les membres du personnel.

LES RESSOURCES utilisées

2.1 Utilisation des ressources humaines

2.1.1 Répartition de l'effectif par secteur d'activité

Effectif au 31 mars, incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires

Secteur d'activité	2019-2020	2018-2019	Écart
Direction générale et administration	9	9	0
Communications et collecte de fonds	5	3	2
Programmes	10	10	0
Total	24	22	2

2.1.2 Taux d'employés ayant reçu des attentes et taux d'employés dont la performance a été évaluée

Taux d'employés ayant reçu des attentes et taux d'employés dont la performance a été évaluée

	2019-2020
Taux d'employés ayant reçu des attentes (%)	43,8 %
Taux d'employés dont la performance a été évaluée (%)	46,2 %



2.2 Utilisation des ressources financières

Dépenses et évolution par secteur d'activité

Secteur d'activité	Budget de dépenses 2019-2020 (000\$)	Dépenses au 31 mars 2020 (000\$)	Dépenses réelles 2018-2019 (000\$)	Écart (000\$)	Variation (%)
Direction générale et administration	794,4	914,1	808,1	106,0	13,1 %
Communications et collecte de fonds	717,1	693,2	577,6	115,6	20,0 %
Programmes	8 810,1	8 939,1	7 429,0	1 510,1	20,3 %
Total	10 321,6	10 546,4	8 814,7	1731,7	19,6 %

2.3 Utilisation des ressources informationnelles

Au cours de l'exercice, des efforts ont été consacrés à l'amélioration et à l'entretien des systèmes existants afin d'assurer la continuité, l'efficience et le maintien des services dans les différents secteurs de l'organisation. Aucun projet majeur en ressources informationnelles n'a été réalisé en 2019-2020.

Dépenses et investissements réels en ressources informationnelles en 2019-2020

Type d'intervention	Investissements (000\$)	Dépenses (000\$)
Projets ¹	0,0	0,0
Activités ²	48,8	224,7
Total	48,8	224,7

- 1. Interventions en ressources informationnelles constituant des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement.*
- Toutes autres interventions en ressources informationnelles, récurrentes et non récurrentes, qui ne constituent pas des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la loi précitée.



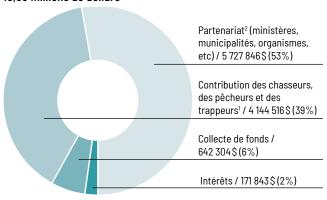
FAITS SAILLANTS 2019-2020

Résultats financiers

L'exercice 2019-2020 a été caractérisé par les éléments suivants:

- 8,93 millions de dollars consacrés aux projets fauniques;
- 85 % des dépenses en lien avec la réalisation de projets fauniques;
- 6,54 millions de dollars de revenus autres que les contributions des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs;
- des frais d'administration maintenus en deçà de 10%.

Répartition des revenus, 2019-2020 10.69 millions de dollars



- 1. Contributions versées par tous les détenteurs d'un permis de pêche sportive, de chasse ou de piégeage. Ces contributions vont de 3,14\$ (pour les permis de pêche) à 4,52\$ (pour les permis de chasse au gros gibier). Ce financement stable et récurrent assure la pérennité des actions de la Fondation.
- Les partenariats comprennent les dons de particuliers et d'entreprises, et les contributions de ministères, de gouvernements, de municipalités ou d'organismes partenaires.

Faits saillants concernant les revenus en 2019-2020

Voici quelques éléments marquants de l'exercice 2019-2020:

- Deux ententes de partenariat ont été conclues entre Hydro-Québec et la Fondation afin d'assurer l'administration des engagements contractuels de la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement et de gérer un nouveau programme de financement subventionné par Hydro-Québec, le Programme Hydro-Québec pour la mise en valeur des milieux naturels. Dans le cadre de ces deux partenariats, Hydro-Québec investit 6,12 M\$ sur une période de huit ans.
- Une aide financière du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de 1,875 M\$ pour bonifier le Fonds des municipalités pour la biodiversité pour les années financières 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022.
- L'entente de financement avec le ministère des Transports du Québec concernant le Programme d'aide financière aux véhicules hors route – volet II: protection de la faune et des habitats fauniques a été reconduite pour les années financières 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022.
- La Fondation a obtenu un financement de 40 000\$
 d'Habitat faunique Canada pour soutenir davantage
 d'actions de conservation dans le cadre du pro gramme Faune-Forêt sur terre privée. Ce finance ment est destiné au projet de protection et
 d'amélioration de la biodiversité des milieux
 humides au sud du Québec.

Les activités de collecte de fonds ont procuré des revenus bruts de 642 304\$:

- La soirée-bénéfice annuelle du 23 mai 2019, réalisée sous la coprésidence d'honneur de M. Patrick Godin, président et chef de la direction de Stornoway, et de M. Abel Bosum, grand chef du Grand conseil des Cris et président du Gouvernement de la nation crie, a permis d'amasser plus de 155 000 \$. L'événement, tenu à Montréal sous le thème En action pour la faune en danger, a rassemblé près de 300 convives provenant de multiples secteurs d'activité.
- La 14e édition de l'Encan de la Fondation a généré des ventes de plus de 173 000 \$, dont les bénéfices sont versés au programme Pêche en herbe. Cet encan s'est tenu sur Internet du 10 au 27 février 2020, sous la présidence de M. José Boily, animateur de l'émission de télévision *Québec à vol d'oiseau*. Grâce à la participation de nombreux commanditaires, dont Alumacraft et la Fédération des pourvoiries du Québec, 263 produits et forfaits reliés aux activités de pêche, de chasse et de plein air ont été vendus aux enchères.



M. Pierre Dufour, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Patrick Godin, président et chef de la Direction de Stornoway, M. Abel Bosum, grand chef du Grand conseil des Cris et président du Gouvernement de la nation crie, et M. André Martin, président-directeur général de la Fondation de la faune du Québec.

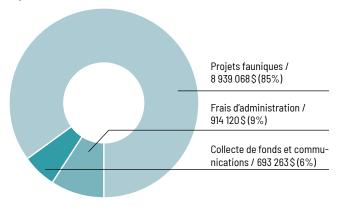
12

 Le plan de développement des programmes de marketing relationnel mis en place en 2016-2017 s'est poursuivi en 2019-2020; plusieurs activités ont été réalisées, dont une campagne de reddition de comptes, un appel au don avec relance, ainsi qu'une campagne de télémarketing. Les revenus bruts de ces campagnes ont totalisé plus de 200 000\$.

La poursuite de partenariats d'affaires a généré des revenus bruts de plus de 40 000\$, qui proviennent notamment des ententes suivantes:

- Rousseau Collections Timbres et Monnaies à La Baie d'Hudson est partenaire du programme annuel du Timbre sur la conservation des habitats fauniques depuis 1988. Cette entreprise verse une redevance sur la vente de chaque timbre.
- Canadian Tire est le partenaire principal du programme Pêche en herbe depuis 1998. Son appui financier aide la Fondation à initier, chaque année, des milliers de jeunes de neuf à douze ans aux plaisirs de la pêche sportive.

Utilisation des fonds, 2019-2020 10,55 millions de dollars

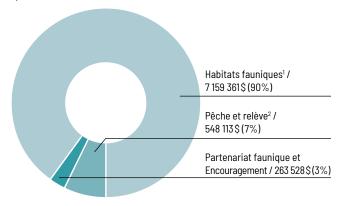


Faits saillants concernant les projets acceptés en cours d'année

- La Fondation a reçu 830 nouvelles demandes d'aide financière et en a accepté 671.
- Une somme de 5,75 M\$ a été réservée pour la réalisation des projets, qui s'étalera sur cinq ans.

• Le coût total de réalisation de ces projets est estimé à environ 18,2 M\$, soit des investissements totaux de 2,29\$ pour chaque dollar souscrit par la Fondation.

Demandes d'aide financière acceptées, 2019-2020 7,97 millions de dollars



- 1. Types de projets soutenus:
- Habitats fauniques: protéger, améliorer ou restaurer des habitats essentiels à l'alimentation, à la reproduction ou au repos des espèces fauniques, acquérir les connaissances nécessaires, former les intervenants et sensibiliser le public.
- Partenariat faunique et Encouragement: offrir différentes formes de soutien aux organismes fauniques afin d'accroître leur capacité d'intervention et leur force de sollicitation dans le domaine de la faune. Ce volet inclut une entente de partenariat avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.
- Pêche et relève: former une relève d'adeptes des activités de prélèvement de la faune dans le respect des valeurs écologiques et de la sécurité.
- Incluant 164 projets d'ensemencement de poissons sélectionnés par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Faits saillants concernant la gestion et la répartition de l'aide financière en 2019-2020

Pour l'année 2019-2020, la Fondation a contribué à la mise en œuvre de multiples projets fauniques structurants:

- Grâce à une aide financière du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, la Fondation a approuvé 32 nouveaux projets dans le cadre du *Programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes*, pour un investissement total de 788 746 \$.
- Grâce à un financement supplémentaire du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, la Fondation a soutenu la réalisation de dix projets visant à favoriser la connectivité des habitats dans les cinq zones ciblées par le projet Corridors écologiques: une

- stratégie d'adaptation aux changements climatiques 2017-2020, pour une enveloppe totale de 382 500 \$. Le soutien offert aux projets s'est fait par l'entremise des programmes Faune-Forêt sur terre privée et Agir pour la faune. Le projet Corridors écologiques vise à mobiliser les propriétaires de lots boisés, les municipalités régionales de comté, les municipalités, les réseaux d'intervenants locaux et les citoyens pour protéger les zones de connectivité des milieux naturels et contrer ainsi les effets des changements climatiques sur la biodiversité.
- La Fondation a approuvé la réalisation de 30 projets dans le cadre de son programme d'aide financière Faune en danger, pour une enveloppe totale de 487 575\$. La Fondation a pu bonifier l'aide financière offerte dans le cadre de ce programme grâce à un financement du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Faune en danger vise à protéger et à mettre en valeur les habitats des espèces fauniques menacées et vulnérables du Québec.
- Grâce au soutien financier du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, la Fondation a approuvé la réalisation de 13 projets dans le cadre du Programme de gestion intégrée des ressources pour l'aménagement durable de la faune en milieu forestier, pour une enveloppe totale de 497 873\$. Ce programme vise à intégrer les besoins de la faune exploitée en milieu forestier, dans le cadre des différents exercices de planification forestière.
- La Fondation a approuvé la réalisation de 29 projets dans le cadre de son programme d'aide financière Faune-Forêt sur terre privée, pour une enveloppe totale de 379 730\$. Ces projets visent la protection et la mise en valeur des habitats fauniques sur des terres privées.
- Au cours de l'exercice 2019-2020, la Fondation a géré deux fonds et 15 programmes d'aide financière.



13

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES 2017-2020

Afin de poursuivre son action de conservation et de mise en valeur de la faune et de son habitat et de mieux répondre aux enjeux d'actualité, la Fondation a procédé à la mise à jour de sa planification stratégique pour la période 2017-2020. L'exercice a été réalisé en 2016-2017 et sa mise en application a été amorcée en 2017-2018. Des ajustements mineurs ont été apportés aux orientations stratégiques à la suite d'une session de travail tenue en février 2018.

Pour réaliser ce plan stratégique, la Fondation a procédé à un exercice de consultation visant à cerner les grandes problématiques de mise en valeur et de protection de la faune et de ses habitats. L'exercice a mis à contribution des scientifiques, l'équipe de la Fondation, ainsi qu'une trentaine de personnes de son réseau. Les précieuses informations recueillies ont permis de dégager quatre axes d'interventions fauniques, soit la connectivité des milieux naturels, le maintien des milieux humides, l'amélioration des milieux côtiers et aquatiques, ainsi que les mesures et suivis des résultats.

Par ailleurs, la nécessité d'acquérir et de diffuser des connaissances ainsi que l'importance d'évaluer les résultats de ses interventions ont été fréquemment exprimées lors des consultations. Ces deux axes d'intervention ont donc été intégrés au plan stratégique.

De plus, la nécessité de contribuer à former une relève aux activités de conservation de la faune ainsi qu'aux activités de loisir liées à la faune et à la nature demeure une des priorités, tout comme celle d'assurer le rayonnement des programmes d'aide dans le réseau des partenaires et dans de nouveaux réseaux, afin d'étendre le champ d'action de la Fondation.

Enfin, la Fondation s'efforce aussi de diversifier et d'augmenter ses revenus, notamment par le biais de ses activités de collecte de fonds, et de mettre à contribution son expertise en vue de relever les grands défis du développement durable auxquels le Québec est actuellement confronté, tels les changements climatiques ou la stratégie maritime.

Les orientations sur lesquelles s'appuient les actions de la planification stratégique 2017-2020 sont les suivantes:

ENJEU: LA DURABILITÉ DE LA FAUNE ET DE SES HABITATS

ORIENTATION 1: Protéger et améliorer les habitats fauniques

L'enjeu étant très vaste, la Fondation a déterminé quatre problématiques précises auxquelles elle entend s'attaquer de façon plus particulière, soit:

- la connectivité des milieux naturels pour la faune ;
- le maintien des milieux humides;
- l'amélioration des milieux aquatiques et côtiers;
- · la mesure et le suivi des résultats.

ENJEU: **RELÈVE**

ORIENTATION 2: Acquérir et diffuser des connaissances

L'acquisition de connaissances sur les habitats fauniques, la gestion des informations disponibles et la diffusion de ces informations deviennent des défis de tous les instants pour assurer la pérennité des interventions et l'amélioration continue des pratiques sur le terrain. La Fondation consacrera des efforts pour mieux diffuser les résultats des projets qu'elle finance.

ORIENTATION 3: Assurer une relève aux activités liées à la faune et à la nature

Les activités de prélèvement de la faune que sont la chasse, la pêche et le piégeage constituent un moteur économique important pour l'ensemble des régions du Québec. Par ailleurs, les économistes prévoient un déclin des ventes de permis de chasse, de pêche et de piégeage au cours des prochaines années, réduisant d'autant la précieuse contribution des utilisateurs de la faune au financement de la Fondation. La Fondation désire contribuer à la création d'une relève aux activités liées à la faune, qu'il s'agisse de prélèvement ou d'observation de la faune.

ENJEU: RAYONNEMENT ET POSITIONNEMENT

ORIENTATION 4: Assurer la reconnaissance de la Fondation

Pour atteindre ses objectifs concernant la connectivité des corridors fauniques, le maintien de l'amélioration des milieux humides et l'amélioration des écosystèmes aquatiques et côtiers, la Fondation doit mettre en valeur sa contribution aux grands enjeux québécois touchant les habitats fauniques. Elle souhaite aussi favoriser les arrimages avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

ORIENTATION 5: Accroître le rayonnement de la Fondation dans le réseau de ses promoteurs et partenaires

La Fondation entend faire connaître son offre de services auprès de ses partenaires existants et de nouveaux réseaux qui lui permettront d'élargir son champ d'action. Elle veillera également à améliorer la promotion de ses programmes et de leurs résultats.

ENJEU: REVENUS

ORIENTATION 6: Accroître et diversifier les revenus

La Fondation doit accroître ses revenus et en diversifier les sources pour continuer de répondre aux demandes d'aide financière du réseau et pour faire face à la croissance de ces demandes, alors qu'une baisse des revenus provenant des utilisateurs de la faune est anticipée à moyen terme. Pour atteindre cet objectif, la Fondation mettra en œuvre des programmes de marketing relationnel sur différents canaux de communication. Elle continuera également à réaliser ses activités de collecte de fonds traditionnelles et mettra aussi de l'avant son expertise en tant que gestionnaire de fonds et de projets afin de générer des partenariats financiers dans les milieux gouvernementaux et d'affaires.

Enfin, soulignons que ces six orientations reposent sur les valeurs suivantes, chères à la Fondation, soit:

- le maintien de la biodiversité;
- le développement durable des collectivités;
- le partenariat;
- · la rigueur et l'équité.



RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2019-2020

En accord avec les orientations gouvernementales, la Fondation a adopté une gestion axée sur les résultats. Les axes d'intervention présentés ci-après découlent des six orientations stratégiques de la planification triennale 2017-2020.

5.1 Orientation stratégique 1 - Protéger et améliorer les habitats fauniques

Il est reconnu que la destruction ou la perturbation d'habitats par les activités humaines constitue la principale cause de déclin des populations de nombreuses espèces fauniques. Ainsi, non seulement la superficie des habitats de qualité diminue, mais les habitats résiduels, lorsqu'ils sont trop isolés géographiquement, deviennent également moins intéressants pour la faune. Ce phénomène est appelé la fragmentation des habitats. La dégradation de plusieurs de ces habitats est souvent accentuée par l'arrivée d'espèces exotiques envahissantes. Parmi les milieux ayant fait l'objet de multiples perturbations figurent les milieux humides. Ceux-ci sont pourtant reconnus pour leurs multiples vertus, autant en matière de biodiversité que de qualité ou de régulation des eaux. De plus, les activités humaines viennent perturber le fragile équilibre des écosystèmes aquatiques, parfois jusque dans leurs plus petites ramifications. Qu'il s'agisse de pertes d'herbiers aquatiques ou de petits cours d'eau en forêt, il importe de s'assurer que les aménagements pratiqués sur le territoire et dans les cours d'eau s'inspirent des meilleures techniques disponibles. Ces trois enjeux fauniques sont considérés comme prioritaires dans l'actuelle planification stratégique. Enfin, la Fondation doit s'assurer de l'utilisation optimale des sommes qu'elle verse par une meilleure **mesure** des retombées biologiques des projets qu'elle appuie.

Pour la période triennale 2017-2020, quatre axes d'intervention traduisent cette orientation stratégique.

16

AXE D'INTERVENTION 1

IMPORTANCE DE LA CONNECTIVITÉ DES MILIEUX NATURELS

Objectifs

- Favoriser la planification et la réalisation des actions de protection et d'aménagement pour générer des corridors fauniques dans les zones les plus perturbées.
- Contribuer aux études et aux initiatives permettant de limiter la propagation des espèces envahissantes.
- Favoriser une collaboration active avec le milieu agricole dans la recherche de solutions.
- Favoriser une collaboration active avec le milieu municipal dans la recherche de solutions.

Résultats

- Les 56 projets acceptés ont permis la réalisation de 29,6 km linéaires de corridors fauniques et la protection de près de 623,2 ha d'habitats faisant partie de corridors fauniques.
- Un appui financier a été donné à 140 projets visant à minimiser la propagation des espèces exotiques envahissantes. Dix-sept espèces sont ciblées par les projets.
- Ce sont 56 personnes du milieu agricole qui ont été rencontrées ou contactées afin d'être sensibilisées à l'enjeu de la connectivité des habitats. De plus, 46 projets ont été financés avec des partenaires du milieu agricole. Cent vingt-six partenaires financiers différents sont impliqués dans la mise en œuvre de ces projets.
- Ce sont 38 municipalités qui ont été sensibilisées, dont 14 municipalités ont signé un engagement de contribution au Fonds des municipalités pour la biodiversité.

AXE D'INTERVENTION 2

MAINTIEN DES MILIEUX HUMIDES

Objectifs

- Favoriser la planification et la réalisation d'actions de protection et d'aménagement de milieux humides.
- Jouer un rôle significatif dans la gestion de mesures de compensation découlant de la dégradation ou de la perte de milieux humides.
- Accentuer le soutien à des projets de protection et de réhabilitation de milieux humides (conseils sur les moyens légaux, montage financier).

Résultats

- Au total, 300 ha de milieux humides ont été protégés par des mesures légales et 1 800 ha par des mesures volontaires. De plus, huit plans de protection et cinq plans d'aménagement de milieux humides sont en cours de réalisation.
- Trois projets de compensation pour la perte de milieux humides sont en voie de réalisation avec le ministère des Transports.





AXE D'INTERVENTION 3

AMÉLIORATION DES MILIEUX AQUATIQUES ET CÔTIERS

Objectifs

- Favoriser la planification et la réalisation d'actions de protection et d'aménagement de milieux aquatiques.
- Favoriser la planification et la réalisation d'actions de protection et d'aménagement des habitats fauniques le long du fleuve Saint-Laurent.
- Favoriser et valoriser les meilleures pratiques en aménagement d'habitats.
- Maintenir des programmes d'aide qui soutiennent l'aménagement des habitats des espèces prélevées.

Résultats

- Cinquante-deux plans d'aménagement de milieux aquatiques ont été complétés. De plus, 1 412 m² de frayères ont été aménagés, ainsi que 1,34 km linéaire de berges.
- Le long du fleuve Saint-Laurent, 3,7 ha de milieux côtiers ont été protégés par des mesures légales de conservation et 45 ha ont fait l'objet d'aménagements. De plus, trois plans de protection et un plan d'aménagement ont été réalisés pour des milieux côtiers.
- Ce sont 53 projets visant à améliorer l'habitat des populations d'espèces prélevées qui ont été approuvés.



AXE D'INTERVENTION 4

MESURE ET SUIVI DES RÉSULTATS

Objectifs

- Se doter d'indicateurs mesurables dans les différents secteurs d'activité de la Fondation.
- Mesurer et interpréter les résultats obtenus sur les espèces fauniques, notamment les espèces à statut précaire et les habitats.
- Recommander et mettre en place des mesures correctives à la suite de l'obtention de résultats biologiques.

Résultats

18

- Onze programmes mis en œuvre par la Fondation sont maintenant dotés d'indicateurs mesurables.
- Le Rapport final 2009-2014 du Programme d'aménagement intégré par sous-bassin versant présente le bilan des réalisations du programme, sur la base de douze critères et indicateurs de développement durable.
- Quatre projets de suivi biologique d'activités soutenues par la Fondation ont été amorcés afin de mesurer les retombées fauniques et environnementales des actions de multiples promoteurs.



5.2 Orientation stratégique 2 - Acquérir et diffuser des connaissances

L'acquisition de connaissances sur les habitats fauniques, la gestion des informations disponibles et la diffusion de ces informations deviennent des défis de tous les instants pour assurer la pérennité des interventions et l'amélioration continue des pratiques sur le terrain. La Fondation consacrera des efforts afin de mieux diffuser les résultats des projets qu'elle finance.

Pour la période triennale 2017-2020, un axe d'intervention traduit cette orientation stratégique.

AXE D'INTERVENTION 5

ACQUISITION ET TRANSFERT DE CONNAISSANCES

Objectifs

- Maintenir à jour nos connaissances en protection et mise en valeur des habitats fauniques.
- Mettre à contribution des experts pour sélectionner les projets qui donneront les meilleurs résultats fauniques.
- Mieux partager les résultats techniques et scientifiques des projets financés par la Fondation.

Résultats

- L'équipe de la Fondation a participé à 36 activités de nature scientifique afin de mettre à jour et développer son expertise.
- La Fondation s'est dotée d'une grille de critères visant à assurer une bonne multidisciplinarité au sein des comités d'experts; ceux-ci sont d'ailleurs invités à orienter les décisions en matière de financement de projets. Plus de 90 % des comités en place pour chacun des programmes sont maintenant entièrement conformes à ces critères.
- Un système de partage de fichiers en mode nuagique privé (Nextcloud) a été mis en place afin de mieux partager l'information avec les différents experts consultés en cours d'évaluation de projets.

5.3 Orientation stratégique 3 - Assurer une relève aux activités liées à la faune et à la nature

Les activités de prélèvement de la faune que sont la chasse, la pêche et le piégeage constituent un moteur économique important pour l'ensemble des régions du Québec. Par ailleurs, les économistes prévoient un déclin des ventes de permis de chasse, de pêche et de piégeage au cours des prochaines années, réduisant d'autant la précieuse contribution des utilisateurs de la faune au financement de la Fondation. La Fondation désire contribuer à la création d'une relève aux activités liées à la faune, qu'il s'agisse de prélèvement de la faune ou d'observation et de sensibilisation.

Pour la période triennale 2017-2020, un axe d'intervention traduit cette orientation stratégique.

AXE D'INTERVENTION 6

RELÈVE ET SENSIBILISATION DES CITOYENS

Objectifs

- Favoriser la sensibilisation des jeunes à la faune en milieu urbain et scolaire.
- Développer un réseau de relayeurs pour augmenter les opportunités de projets de relève à la pêche.

Résultats

- Deux projets favorisant l'implication d'écoles primaires ou secondaires dans des activités de relève ont été appuyés.
- Soutien au projet Biogénus, qui avait pour but de sensibiliser et mobiliser les élèves à l'enjeu de la biodiversité.
- Au total, 46 projets favorisant la relève à la pêche ont été appuyés grâce à l'intervention de deux organismes intermédiaires, soit la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) et Stratégies Saint-Laurent.

5.4 Orientation stratégique 4 - Assurer la reconnaissance de la Fondation

Pour atteindre ses objectifs, la Fondation doit mettre en valeur sa contribution aux grands enjeux québécois touchant les habitats fauniques. Elle souhaite aussi favoriser les arrimages avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs afin de susciter des synergies opérationnelles.

Pour la période triennale 2017-2020, un axe d'intervention traduit cette orientation stratégique.

AXE D'INTERVENTION 7

POSITIONNEMENT DE LA FONDATION

Objectifs

- Mettre en valeur l'apport de la Fondation aux grands enjeux québécois touchant les habitats fauniques et concernant ses trois axes fauniques prioritaires d'intervention (fragmentation d'habitats, milieux humides et écosystèmes aquatiques).
- Établir un processus d'échange d'information permanent avec le MFFP pour faciliter l'arrimage de dossiers comportant des objectifs communs.

Résultats

 La gestion des nouveaux mandats qu'a obtenus la Fondation a fait prendre une autre orientation à cet objectif.



5.5 Orientation stratégique 5 - Accroître le rayonnement de la Fondation dans le réseau de ses promoteurs et partenaires

La Fondation entend faire connaître son offre de services auprès de ses partenaires existants et de nouveaux réseaux qui lui permettront d'élargir son champ d'action. Elle veillera également à améliorer la promotion de ses programmes et de leurs résultats.

Pour la période triennale 2017-2020, deux axes d'intervention traduisent cette orientation stratégique.

AXE D'INTERVENTION 8

DIFFUSION DE L'OFFRE DE SERVICES

Objectifs

- Améliorer la diffusion de notre offre de services dans les différents réseaux ciblés:
 - les partenaires existants, où un manque de connaissances sur nos programmes et nos services est identifié ou exprimé, ou en fonction de nos enjeux fauniques prioritaires;
 - les nouveaux réseaux ciblés en fonction de nos enjeux fauniques prioritaires.
- Améliorer la promotion de nos programmes d'aide, de leurs objectifs et de leurs résultats.

Résultats

20

- L'envoi d'annonces par courriel et des publications dans l'infolettre ont rappelé la date de tombée du dépôt de projets pour les différents programmes. Les informations sont mises à jour sur une base soutenue sur le site Internet de la Fondation.
- Un communiqué de presse a également été diffusé pour annoncer le nouveau Programme de valorisation, d'aménagement et de restauration des habitats du saumon atlantique.
- Un plan de communication et une publicité ont été réalisés pour le Programme de conservation du lac Saint-Pierre.
- Un dépliant et une publicité présentant le Fonds des municipalités pour la biodiversité ont été réalisés.

AXE D'INTERVENTION 9

ACCESSIBILITÉ À L'OFFRE DE SERVICES

Objectifs

- Favoriser une meilleure compréhension des programmes d'aide de la Fondation.
- Simplifier les démarches des promoteurs en fonction de leurs besoins.

Résultats

- Dix programmes de la Fondation ont fait l'objet d'une révision permettant une meilleure adéquation aux problèmes fauniques actuels et une meilleure compréhension des démarches de participation.
- L'implantation de nouvelles méthodes de travail a été amorcée aux bureaux de la Fondation. Celles-ci permettront de mieux soutenir les futurs développements technologiques.
- Le nouveau site Internet de la Fondation est en ligne depuis novembre 2019. Les pages présentant les programmes d'aide financière sont plus faciles à trouver et leur contenu a été harmonisé.



5.6 Orientation stratégique 6 - Accroître et diversifier les revenus

La Fondation doit accroître ses revenus et en diversifier les sources. Pour atteindre cet objectif, la Fondation mettra en œuvre des programmes de marketing relationnel sur différents canaux de communication. Elle continuera également à réaliser ses activités de collecte de fonds traditionnelles et mettra aussi de l'avant son expertise.

Pour la période triennale 2017-2020, deux axes d'intervention traduisent cette orientation stratégique.

AXE D'INTERVENTION 10

EFFICIENCE DE NOS ACTIVITÉS DE COLLECTE DE FONDS

Objectifs

- Optimiser les systèmes d'information pour la collecte de fonds.
- Renforcer la capacité d'analyse de l'équipe des collectes de fonds.

Résultats annuels

- Après analyse, l'outil en implantation depuis juin 2016 (Eudonet) a été abandonné au cours de l'automne 2019.
- L'acquisition du logiciel Prodon a été effectuée au cours de l'automne 2018, et le transfert total de données vers ce nouvel outil s'est fait au cours de l'automne 2019.

Les trois principales activités de collecte de fonds sont complètement opérationnelles dans le nouvel outil.

AXE D'INTERVENTION 11

RATIO DES REVENUS AUTRES QUE CEUX PROVENANT DES PERMIS DES UTILISATEURS DE LA FAUNE

Objectifs

- Maintenir le ratio des revenus autres que ceux des utilisateurs de la faune (c.-à-d. ceux des collectes de fonds et autres revenus) versus l'ensemble des revenus annuels.
- · Recruter de nouveaux donateurs.
- Faire croître le nombre total de donateurs et leur contribution aux revenus d'autofinancement.

Résultats

- La campagne de marketing relationnel de 2019 a permis d'amasser plus de 210 000\$, dont près de 90 000\$ proviennent des dons mensuels.
- L'Encan 2020 a permis d'amasser 173 845\$ et la soirée-bénéfice 2019 a permis d'amasser 155 594\$.
- Des ententes majeures ont été signées avec les partenaires suivants:
 - 6,25 M\$ sur cinq ans du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes;
 - 998 000 \$ sur trois ans du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour les espèces menacées et la connectivité;
 - 100 000\$ du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour le Fonds des municipalités pour la biodiversité.







SUIVI DU PLAN D'ACTION de développement durable 2015-2020

En mars 2016, la Fondation a adopté son plan d'action de développement durable 2015-2020. Des huit orientations et 27 objectifs énoncés dans la stratégie gouvernementale, la Fondation entend contribuer de façon soutenue à la réalisation de trois orientations et de sept objectifs.

La première orientation consiste à renforcer les pratiques organisationnelles de la Fondation dans un contexte de développement durable. À cette fin, son plan d'action contient des objectifs liés à sa politique d'acquisition responsable, à la prise en compte des principes de la *Loi sur le développement durable* dans ses activités structurantes, à la poursuite du développement des compétences en ce domaine et à la mise en valeur de son apport au patrimoine culturel des Québécois et des Québécoises.

La deuxième orientation est au cœur de la mission de la Fondation, car elle a trait au maintien de la biodiversité. À cette fin, la Fondation entend poursuivre le déploiement de programmes d'aide financière valorisant des pratiques de gestion responsable des ressources, favorisant la conservation d'une grande diversité d'habitats fauniques ou contribuant à l'amélioration de la situation des espèces à statut précaire.

Enfin, la troisième orientation se concentre sur la capacité d'agir en amont des décisions d'aménagement du territoire. La Fondation réitère son engagement à assurer la prise en compte des besoins fauniques dans l'occupation du territoire, de concert avec les parties prenantes.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.1

Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans la fonction publique.

Objectif de la Fondation

Consolider l'utilisation, par le personnel, des outils de gestion en développement durable que la Fondation a mis en place au cours des dernières années afin de réduire son empreinte écologique.

ACTION 1

Poursuivre la réalisation des actions écoresponsables liées aux opérations courantes de gestion des ressources matérielles et de gestion des matières résiduelles et poursuivre la mise en œuvre de la politique d'acquisition écoresponsable.

Cible

90 % des activités courantes des ressources matérielles se font dans le respect de la politique.

Résultats

La quasi-totalité des achats de matériel de la Fondation se fait dans le respect de cette politique.

ACTION 2

Encourager la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport écoénergétique par les membres du personnel.

Cible

Générer 50% des déplacements professionnels sous forme de covoiturage, 20% des employés utilisant régulièrement le transport en commun ou le covoiturage pour se rendre au travail et utilisation de modes de transport écoénergétique pour le déplacement du personnel.

Résultats

 $32\,\%$ des employés de la Fondation utilisent régulièrement l'autobus pour se rendre au travail.

ACTION 3

Réaliser des actions pour améliorer la gestion écoresponsable de notre parc et de notre système informatiques.

Cible

100 % des acquisitions liées au parc informatique intègrent des considérations écoresponsables.

Résultats

Au cours de l'année 2018-2019, la Fondation a procédé à l'acquisition de 18 ordinateurs et deux portables intégrant des considérations écoresponsables, ainsi que 18 écrans répondant aux normes Energy Star.

ACTION 4

Consolider la réalisation des activités de communication et d'organisation d'événements écoresponsables par l'application et la mise en valeur de notre politique d'événement écoresponsable et par l'inclusion des réunions à cette politique.

Cible

80 % des rencontres et réunions prennent en compte la politique et diffusent nos engagements.

Résultats

Toutes les réunions du conseil d'administration, du comité exécutif, du comité de gouvernance et d'éthique ainsi que celles du comité de vérification et de placement sont accessibles par conférence téléphonique, limitant ainsi les déplacements.

ACTION 5

Augmenter nos acquisitions faites de façon écoresponsable.

Cible

100 % des appels d'offres de plus de 25 000 \$ intègrent des considérations écoresponsables.

Résultats

La Fondation a procédé à un appel d'offres pour la refonte de son site Internet. Un des critères de sélection du fournisseur était le respect de la Politique d'acquisition responsable.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.2

Renforcer la prise en compte des principes de développement durable.

Objectif de la Fondation

Doter la Fondation d'un processus formel de prise en compte des principes de développement durable pour ses actions structurantes afin de s'assurer que la réflexion entourant les choix stratégiques de tous les secteurs de la Fondation sera bonifiée.

ACTION

Mettre en œuvre un processus structuré de prise en compte des principes de développement durable.

Cible

Prise en compte formelle dans la planification stratégique 2017-2020 et dans tous les nouveaux secteurs d'activité de la Fondation.

Résultats

Aucune nouvelle action n'a été entreprise en 2019-2020.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.4

Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable.

Objectif de la Fondation

Favoriser l'engagement et l'adhésion du personnel et des clientèles dans la mise en œuvre et la promotion du développement durable par le développement et le transfert de connaissances ainsi que par une prise en compte des enjeux.

ACTION

Soutenir la mise en œuvre des activités contribuant à bonifier le savoir relatif au développement durable au sein du personnel et de la population.

Cible

Élaboration de partenariats avec des centres universitaires afin de bonifier le savoir de la Fondation sur les retombées économiques et sociales de son action environnementale.

Réaliser des actions de formation du personnel de manière à maintenir le taux d'employés formés à 80 %.

Résultats

Le personnel de la Fondation a participé aux activités de formation et de sensibilisation du MELCC.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.5

Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial.

Objectif de la Fondation

Contribuer à la sauvegarde de notre patrimoine culturel et immatériel lié plus spécifiquement aux activités de chasse, de pêche et de piégeage et au savoir des cultures autochtones.

ACTION

Réaliser des actions contributives, par exemple, la mise en valeur d'habitats favorisant le maintien d'activités qui font partie intégrante du tissu social québécois comme la chasse, la pêche et le piégeage, le soutien de projets valorisant le transfert de connaissances des cultures autochtones, l'organisation de colloques visant la protection des espèces emblématiques de ces communautés.

Cible 1

Maintenir le nombre de jeunes de 9 à 12 ans initiés dans le cadre du programme Pêche en herbe à 15 000 par année.

Cible 2

Reconnaître la valeur anthropologique de la pêche dans la culture des Québécois et des Québécoises en intégrant cette notion dans les guides destinés aux jeunes participants du programme Pêche en herbe.

Résultats

Cible 1

20 963 jeunes ont été initiés à la pêche en 2019-2020.

Cible 2

24

Cette valeur patrimoniale et culturelle a été prise en compte dans l'actualisation du contenu du guide de l'animateur *Pêche en herbe*, effectuée en 2016.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 3.1

Gérer les ressources naturelles de manière à soutenir la vitalité économique et maintenir la biodiversité, de façon efficiente et concertée.

Objectif de la Fondation

Favoriser l'adoption de pratiques de gestion responsable des ressources naturelles.

ACTION

Mettre en œuvre des programmes d'aide financière priorisant une approche de partenariat et valorisant la multifonctionnalité des usages, la gestion intégrée des ressources, la gestion forestière écosystémique et la gestion par bassin versant, notamment en milieu agricole, et ce, dans le but d'assurer la prise en compte des besoins fauniques et la valeur des biens et services écologiques dans les activités de planification et la réalisation d'aménagements sur le terrain.

Cible

75 % de l'enveloppe d'aide financière disponible est attribuée à des projets contribuant à cet objectif.

Résultats

37% de l'enveloppe a été attribuée à des projets atteignant cet objectif.



OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 3.2

Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et les pratiques de la société.

Objectif de la Fondation

Mettre en œuvre des mesures de conservation et de mise en valeur des habitats fauniques et des espèces qui y sont liées.

ACTION

Proposer des programmes d'aide financière:

- qui favorisent la conservation d'une grande diversité d'habitats fauniques jugés prioritaires pour les espèces à statut précaire;
- pour des actions qui améliorent la situation des espèces à statut précaire (aménagement d'habitats, sensibilisation, acquisition de connaissances, etc.).

Cible 1

6 500 ha protégés sur cinq ans.

Cible 2

75 % des espèces figurant sur la liste des espèces désignées menacées ou vulnérables par le gouvernement du Québec au 31 mars 2016 sont ciblées par les projets soutenus financièrement par la Fondation.

Résultats

Les projets qui se sont terminés au cours de l'exercice ont permis de confirmer la protection de 13 085,6 ha d'habitats.

88 % des 46 espèces désignées étaient présentes dans les projets déposés. La Fondation soutient à hauteur de 2 502 455 \$ les 120 projets concernés.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 6.1

Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire.

Objectif de la Fondation

Favoriser l'adoption de pratiques respectueuses d'aménagement du territoire afin d'y assurer l'intégration des besoins de la faune.

ACTION

Développer un maillage fructueux avec les principaux acteurs engagés dans la gestion du territoire (ministères, municipalités, gestionnaires fauniques, propriétaires de milieux naturels, etc.) afin d'assurer la prise en compte de la protection des habitats dans l'occupation du territoire; maintenir les sommes disponibles pour les programmes d'aide financière soutenant un aménagement respectueux du territoire, tels le Programme de mise en valeur de la biodiversité en milieu agricole, le Programme de gestion intégrée des ressources pour l'aménagement durable de la faune en milieu forestier, le Programme de soutien à la participation aux tables de gestion intégrée des ressources et le programme Faune-Forêt.

Cible 1

Maintien des partenariats d'affaires liés à ces programmes et augmentation de 5 % par année des sommes disponibles pour des programmes de soutien financier.

Cible 2

Organisation d'une activité de transfert de connaissances par année.

Résultats

- Les investissements ont diminué de 43 % en 2019-2020 pour atteindre 1 171 110 \$, comparativement à 2 047 125 \$ en 2018-2019.
- Financement d'une activité de transfert de connaissances intitulée *Réduction de l'impact de la pêche aux filets maillants sur l'habitat marin*.



Perspectives 2020-2021:

UNE ANNÉE DE CHANGEMENT

La prochaine année en est une de grands changements. Tout d'abord, après quatorze années à la barre de la Fondation, M. André Martin, président-directeur général, prendra une retraite bien méritée. Nommé à ce poste le 25 septembre 2006, M. Martin a su diriger avec brio le développement de la Fondation. Sous sa direction, la Fondation a connu un essor important. Mentionnons, entre autres, le budget annuel de la Fondation, qui est passé de 4 millions à près de 11 millions de dollars, l'ajout de nouveaux programmes d'aide financière et le développement de nombreux partenariats pour financer ces programmes. De plus, l'intérêt de M. Martin pour les communications a permis à la Fondation d'élargir son rayonnement. Pensons notamment à la mise en place de l'Encan Web de la Fondation qui, d'année en année, connaît un succès incroyable.

Bien entendu, cette situation implique l'arrivée d'une nouvelle personne pour assumer ce poste, en la personne de M. Jean-Claude D'Amours. M. D'Amours est entré en fonction le 8 juin 2020. Ayant occupé le poste de directeur général de la Fédération québécoise des gestionnaires de zecs (Zecs Québec) pendant près de quinze ans, M. D'Amours possède les atouts nécessaires pour assurer l'évolution de la Fondation, notamment une solide expérience du milieu faunique, un intérêt marqué pour l'administration et les finances, ainsi qu'une vision stratégique du développement organisationnel.

L'exercice 2020-2021 verra également le déploiement de la toute nouvelle planification stratégique de la Fondation. Issue de consultations auprès des membres de son conseil d'administration, de son personnel et de ses partenaires, et dans un esprit de continuité, la nouvelle planification stratégique permettra à la Fondation de cibler davantage ses actions afin de solidifier les assises de son développement.

26



LE PERSONNEL au 31 mars 2020



ANDRÉ MARTIN

Président-directeur général

JUDY ALLEN

Adjointe aux programmes

ANNABELLE AVERY

Gestionnaire principale, programmes et développement

CHRISTINE BÉLANGER

Gestionnaire principale, programmes et développement

JOHANNE BÉLANGER

Adjointe aux programmes

MYLÈNE BERGERON

Directrice des communications et de la collecte de fonds

ÉRIC BERTHIAUME

Responsable des dossiers stratégiques et adjoint au président

PIERRE BRETON 1

Gestionnaire de programmes

MAXIME BRIEN

Gestionnaire de programmes

NANCY CLOUTIER

Technicienne en administration

AMÉLIE COLLARD

Gestionnaire de programmes

RAPHAËL DUBÉ

Gestionnaire de programmes

ANNIE FOREST

Adjointe à l'administration

MARISE JEAN JEAN¹

Adjointe au programme Pêche en herbe

DAVID LACHAPELLE

Adjoint administratif - collecte de fonds

GENEVIÈVE LACROIX

Gestionnaire de programmes

ANNIE LEBEL

Gestionnaire de programmes

MAURO RICARDO MENDOZA

Analyste / Conseiller en architecture de système

KENNY PARSONS

Technicien en informatique

GUY NADEAU

Directeur

JEAN-PHILIPPE PAUL

Coordonnateur des activités de collecte de fonds

ISABELLE PELLETIER

Directrice des affaires administratives et secrétaire générale

27

SÉBASTIEN RIOUX

Directeur des programmes

NATHALIE ZICAT

Adjointe aux communications et responsable du programme *Pêche en herbe*

1. Poste occasionnel

DONATEURS ET PARTENAIRES de la Fondation

LES PARRAINS FONDATEURS

HYDRO-QUÉBEC

MOUVEMENT DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC

RIO TINTO ALCAN

LES PARRAINS

100 000 \$ et plus cumulativementASSOCIATION MINIÈRE DU QUÉBEC

ASTRAL MÉDIA

BONDUELLE AMÉRIQUES

BORALEX

CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE DU QUÉBEC

DUMAS, RÉJEAN

EAUX NAYA INC. (LES)

ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE CANADA - SERVICE

CANADIEN DE LA FAUNE

FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC (SERVICES DE CARTES

DESJARDINS)

FONDATION FAMILIALE TROTTIER (LA) (FD)

GROUPE ZOOM MÉDIA

HABITAT FAUNIQUE CANADA

INITIATIVE BORÉALE CANADIENNE

KRUGER INC.

MARIN, CHARLES-EUGÈNE (FD)

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES

CHANGEMENTS CLIMATIQUES

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

OUTFRONT MÉDIA

POULIOT, CLOTILDE, MARIE-SOLEIL, JEAN ET ANTOINE (TERRAIN)

PRODUITS FORESTIERS RÉSOLU

RBC FONDATION (BANQUE ROYALE DU CANADA)

ROUSSEAU COLLECTIONS TIMBRES ET MONNAIES À LA BAIE D'HUDSON

SOCIÉTÉ CANADIAN TIRE

SOCIÉTÉ CANADIENNE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

SYNGENTA CANADA

TEMBEC

VILLE DE QUÉBEC

LES DONATEURS ET LES COMMANDITAIRES De 25 000 \$ à 99 999 \$

AECOM CONSULTANTS

AGENCE GRAVEL

ALUMACRAFT CANADA

ASSOCIATION DE PROTECTION DE LA RIVIÈRE MOISIE

BATEAUX PRINCECRAFT

BEAUDOIN, CLAUDE

BECHTEL

BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS

BOWATER PRODUITS FORESTIERS

BRASSEURS DU NORD (LES)

BRASSEURS R.J. ET BRASSERIE MCAUSLAN

COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC

COSSETTE

CROISIÈRES AML

DELOITTE S.E.N.C.R.L.

DOMTAR

FERTICHEM

FINANCIÈRE AGRICOLE (LA)

HÔTEL CHÂTEAU LAURIER QUÉBEC

IBM CANADA

INTERNATIONAL LARDER MINERALS

JONES, RICHARD ALLAN

JOURDAIN, MADELEINE B. (TERRAIN)

JOURNAL DE MONTRÉAL

LÉVIS TOYOTA

MAGASIN LATULIPPE

MAISON SIMONS (LA)

MICROBRASSERIE DIEU DU CIEL!

MINES AGNICO-EAGLE LTÉE

MINISTÈRE DES FINANCES

NOLINOR AVIATION

PÊCHES ET OCÉANS CANADA

REGROUPEMEMENT QUÉBECOISEAUX

RÉSERVE FAUNIQUE DUCHÉNIER

ROCHETTE, HORTENSE (SUCCESSION)

SEIGNEURIE DU TRITON (LA)

SOCIÉTÉ DE GESTION DES RIVIÈRES DU GRAND GASPÉ

TELUS QUÉBEC (FD)

UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES

VIGER, PIERRE

VTÉLÉ

De 10 000 \$ à 24 999 \$

ARCELORMITTAL PRODUITS LONGS CANADA

ASSOCIATION DES PÊCHEURS DU LAC MASKINONGÉ

BEAUPRÉ ÉOLE S.E.N.C.

BELL CANADA

BOISVERT, SYLVAIN

BPR BÂTIMENTS

CAISSE DESJARDINS DE L'ADMINISTRATION ET DES SERVICES PUBLICS

CLUB CHAMBEAUX

COMMUNICATION MARKETING TANGO

CÔTÉ, GILLES (ST-GILLES)

DESTINATION CHIC-CHOCS

DIAMANTS STORNOWAY

ÉNERGIR

ÉQUIPEMENT MANIWAKI

FÉDÉRATION CANADIENNE DE LA FAUNE (FD)

FÉDÉRATION DES POURVOIRIES DU QUÉBEC

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE POUR LE SAUMON ATLANTIQUE

FERME MONETTE ENR. (LA)

FONDATION HEWITT

FONDATION LA NORDITUDE

GESTION 4-D S.E.N.C.

INUKSHUK LODGE

KENAUK NATURE

LECOR, PAUL TEX

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPA-

TION DU TERRITOIRE

POURVOIRIE AU PAYS DE RÉAL MASSÉ

POURVOIRIE DU DOMAINE BAZINET

POURVOIRIE LE CHASSEUR

POURVOIRIE MEKOOS

POURVOIRIE ROGER GLADU

REDEVANCES AURIFÈRES OSISKO

RIO TINTO FER ET TITANE

SOCIÉTÉ DE L'ARBRE DU QUÉBEC

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DUPONT

SOLEIL (LE)

TRANSCONTINENTAL INC.

UNIVERSITÉ LAVAL

VORTEX CANADA

YAMAHA MOTEUR

ZEC DE LA RIVIÈRE-MADELEINE

LÉGENDE:

 $FD: don\,\grave{a}\,un\,fonds\,d\acute{e}di\acute{e}\,sp\acute{e}cifique$

TERRAIN: donateur d'un terrain

MERCI À TOUS CEUX QUI NOUS SOUTIENNENT

En plus des donateurs et partenaires énumérés ci-dessus, la Fondation de la faune du Québec peut compter annuellement sur un large bassin de souscripteurs qui lui permettent de soutenir financièrement des projets de conservation et de mise en valeur des habitats de la faune. En 2019-2020, ces souscripteurs comprenaient notamment:

- plus d'un million deux cent mille acquéreurs de permis de chasse, de pêche et de piégeage du Québec, dont une partie du coût d'achat du permis est versée à la Fondation;
- les donateurs individuels et corporatifs, ainsi que les participants et les commanditaires des activités de financement annuelles de la Fondation :
- les acheteurs du timbre de collection que la Fondation émet annuellement à partir d'œuvres sélectionnées de peintres animaliers québécois depuis 1988.

Les artistes suivants se sont associés au programme du timbre de la Fondation depuis 1988 :

CARON, GHISLAIN LAMARCHE, MICHEL
D'ANGELO, CLAUDIO LEDUC, PIERRE

DAUMAS, JEAN-CHARLES MONGE, JEAN-BAPTISTE

GAGNÉ, DANIEL PÉPIN, PATRICIA

GÉRARD, ROBERT RIOPELLE, JEAN-PAUL

GIRARD, PIERRE ROY, CLODIN

GRENIER, DANIEL THIVIERGE, CLAUDE
GRONDIN, JEAN-LUC TREMBLAY, CLAIRE
LABELLE, DANIEL WOLPUT, PATRICE

Présidents d'honneur et animateurs de la soirée-bénéfice annuelle

ANGERS, FRÉDÉRIC

ARCHAMBAULT, SYLVIE

BERGERON, NORMAND

BOSUM, ABEL

BRIÈRE, DENIS

BUSSIÈRES, PASCALE

DROUIN, RICHARD

DUBUC, ALAIN

DUCHARME, FRANÇOIS

FORTIN, BERNARD

FORTIN, GUY

GODIN, PATRICK

GROLEAU, MARCEL

HUDON, ALEXIS

IMBLEAU, MARTIN

JONES, RICHARD ALLAN

L'ÉCUYER, PATRICE

LAPARÉ, LOUISE

LEPAGE, GASTON

LORAIN, SOPHIE

MARCOUX, RÉMI

MONAHAN, PIERRE

PELLERIN, LAURENT

PICHETTE, PATRICK

PRUD'HOMME, JACQUES

ROBITAILLE, PIERRE

SCHERKUS, EBE

SIMARD, JEAN

TOLGYESI, DAN



Martin-pêcheur, Pierre Girard



FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

RAPPORT DE LA DIRECTION	34
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	35 et 36
ÉTATS FINANCIERS	
État des résultats et de l'évolution des soldes de fonds	37
État de la situation financière	38 et 39
État des flux de trésorerie	40
Notes complémentaires	41 à 52

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Fondation de la faune du Québec (la Fondation) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés, que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Fondation reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification et de placement dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Fondation conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit ainsi que l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification et de placement pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le président-directeur général,

Jean-Claude D'Amours

Québec, le 21 juillet 2020

34

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de la Fondation de la faune du Québec (« l'entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020, l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et mon rapport de l'auditeur sur ces états.

Mon opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et je n'exprime aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne mon audit des états financiers, ma responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que j'ai acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. J'ai obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que j'ai effectués, je conclus à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, je suis tenue de signaler ce fait dans le présent rapport. Je n'ai rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquiers une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

Gro Dore, CPA auditeur, CA

Yves Doré, CPA auditeur, CA Directeur général d'audit par intérim

Québec, le 21 juillet 2020

36

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

	Fonds	général	Fonds des imr	nobilisations	Fonds o	dėdiės	Tot	ai
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
PRODUITS								
Contributions ces pê- cheurs, des chasseurs et des trappeurs Collectes de londs (note 3)	4 144 516 \$ 642 304	4 047 091 \$ 633 637	- \$	- \$	- \$	· \$	4 144 516 \$ 642 304	4 047 091 \$
Autres contributions (note 3)	4 568 359	2 990 304	8 4 34	8 174	1 151 053	1 841 157	5 727 846	4 839 635
Interēts	171 843	134 593				<u>·</u>	171 843	134 593
	9 527 022	7 805 625	8 434	8 174	1 151 053	1 841 157	10 686 509	9 654 956
CHARGES (note 4)								
Coût des projets launiques	7 617 981	6 288 682	219 310	40 089	1 101 777	1 100 264	8 939 068	7 429 035
Frais de collectes de fonds / Communications	693 236	577 531			-	-	693 236	577 531
Frais d'administration	914 120	808 091					914 120	808 091
	9 225 337	7 674 304	219 310	40 089	1 101 777	1 100 264	10 546 424	8 814 657
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	301 685	131 321	(210 876)	(31 915)	49 276	740 893	140 085	840 299
SOLDES DE FONDS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	1 674 255	1 568 234	353 572	360 187	6 215 866	5 474 973	8 243 693	7 403 394
Virement interfonds	(49 866)	(25 300)	49 866	25 300		•	•	-
SOLDES DE FONDS À LA FIN DE L'EXERCICE	1 926 074 \$	1 674 255 \$	192 562 \$	353 572 \$	6 265 142 \$	6 215 866 \$	8 383 778 \$	8 243 593 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 MARS 2020

-		2019			
-	Fonds général	Fonds des immobilisations	Fonds dédiés	Total	Total
ACTIF					
À court terme					
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 17) Placements échéant au cours du prochain exercice	7 853 763 \$	11 137 S	- \$	7 864 900 \$	6 725 932 \$
(note 5)	2 801 422	•	-	2 801 422	3 234 187
Créances (note 6)	2 531 027	10 637	-	2 541 664	1 920 562
Intérêts courus	53 021	-	-	53 021	50 048
Stocks	10 496	-	-	10 496	11 119
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités d'encaissement	-	-	6 265 142	-	-
Charges payées d'avance	33 092	1 871	-	34 963	35 138
	13 282 821	23 645	6 265 142	13 306 466	11 976 986
Placements (note 5)	5 542 310	-	-	5 542 310	3 993 358
immobilisations (note 7)	280 423	168 917		449 340	602 782
	19 105 554 \$	192 562 \$	6 265 142 \$	19 298 116 S	16 573 126 \$

DROITS CONTRACTUELS (note14)

38

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE (suite)

AU 31 MARS 2020

		2020			
	Fonds général	Fonds des immobilisations	Fonds dédiés	Total	Total
PASSIF					
À court terme					
Charges à payer et frais courus (note 8)	1 110 922 \$	- \$	- \$	1 110 922 \$	1 689 992 \$
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement	6 265 142				
Contributions reportées et autres sommes perçues d'avance (note 11)	9 664 705	<u> </u>		9 664 705	6 503 391
Visit in the second	17 040 769			10 775 627	8 193 383
Provision pour allocation de transition	138 711			138 711	136 050
	17 179 480			10 914 338	8 329 433
SOLDES DE FONDS					
Investis en immobilisations	280 423	168 917		449 340	602 782
Affectations à des projets fauniques :					
Solde engagé (note 12)	1 645 651		951 124	2 596 775	3 013 271
Solde d'affectation externe		- 2	5 314 018	5 314 018	4 611 878
Solde disponible		23 645		23 645	15 762
	1 926 074	192 562	6 265 142	8 383 778	8 243 693
	19 105 554 \$	192 562 \$	6 265 142 \$	19 298 116 \$	16 573 126 \$

DÉPÔTS - PROJETS FAUNIQUES (note 9)

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (notes 12 et 13)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Denis Desbiens, président du conseil

Nadia Martel, trésorière

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

	2020				2019
	Fonds général	Fonds des Immobilisations	Fonds dédiés	Total	Total
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT					
Entrées de fonds					
Contributions utilisateurs, partenaires, clients et membres	6 831 493 \$	4 087 \$	239 468 \$	7 075 048 \$	5 628 246 \$
Contributions gouvernementales et municipales	5 066 361	1 884	911 585	5 979 830	8 865 880
Intéréts reçus	149 933	-	-	149 933	104 135
Sorties de fonds					
Contributions aux projets	(7 071 527)	(12 000)	(1 101 777)	(8 185 304)	(6 262 846)
Fournisseurs et membres du personnel	(2 670 436)	(40 141)	•	(2 710 577)	(2 195 817)
Intérêts versés	(16 347)			(16 347)	(18 947)
Entrées (sorties) de fonds nettes	2 289 477	(46 170)	49 276	2 292 583	6 120 651
ACTIVITÉS DE PLACEMENT					
Acquisitions de placements	(1 596 953)	-	-	(1 596 953)	(2 554 719)
Dispositions de placements	499 703		<u>-</u>	499 703	1 348 559
Sorties de fonds nettes	(1 097 250)			(1 097 250)	(1 206 160)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILIS	SATIONS				
Acquisition d'immobilisations	(56 365)		<u> </u>	(56 365)	(82 056)
Sorties de fonds nettes	(56 365)		<u> </u>	(56 365)	(82 056)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1 135 862	(46 170)	49 276	1 138 968	4 832 435
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	6 718 492	7 440	-	6 725 932	1 893 497
Ajustement interfonds	(591)	49 867	(49 276)	<u> </u>	
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice (note 17)	7 853 763 \$	11 137 \$	\$	7 864 900 \$	6 725 932 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 MARS 2020

1. CONSTITUTION, FONCTIONS ET FINANCEMENT

La Fondation de la faune du Québec (la Fondation), corporation sans but lucratif instituée par la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (RLRQ, chapitre C-61.1), a pour fonction de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat.

La Fondation est reconnue comme étant un organisme de bienfaisance en vertu de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada (LRC (1985), ch.1 (5^e suppl.)) et en vertu de la Loi sur les impôts du Québec (RLRQ, c. I-3). Elle est donc exonérée d'impôts.

Une contribution pour le financement de la Fondation, dont le montant est fixé par règlement du gouvernement, est perçue sur les permis de pêche, de chasse et de piégeage vendus, et versée à la Fondation par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Fondation utilise prioritairement le Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public, incluant les recommandations des normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif du secteur public énoncées dans les chapitres SP 4200 et suivants.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la Fondation par la direction exige que celle-cl ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Le principal élément pour lequel la direction a établi des estimations et a formulé des hypothèses est la durée de vie utile des immobilisations. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

La Fondation applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports.

Le fonds général rend compte des opérations courantes de la Fondation.

Le fonds des immobilisations rend compte des opérations afférentes aux acquisitions de terrains, de droits d'aménagement et d'équipements à des fins de protection des habitats fauniques. Le solde de fonds est réservé à l'acquisition d'immobilisations pour la Fondation ou pour des tiers et au paiement des frais afférents. Ces immobilisations ne peuvent être aliénées, en tout ou en partie, sans l'accord des partenaires qui ont contribué à leur acquisition. Ce fonds constitue donc un fonds affecté.

Les fonds dédiés représentent les opérations découlant d'une entente de gestion de fonds dédiés régionaux conclue avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et d'ententes de fonds dédiés spécifiques conclues avec d'autres partenaires. La Fondation a reçu dans le cadre de ces ententes des contributions assorties de restrictions pour la réalisation de projets d'habitats. Ces fonds constituent donc des fonds affectés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances (excluant les taxes à recevoir), les intérêts courus et les placements sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges à payer et frais courus (excluant les déductions à la source et les taxes à payer) sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les instruments financiers sont constatés au coût à la date de transaction.

Les coûts de transactions sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement fors de leur comptabilisation initiale.

Constatation des apports

Les apports affectés aux immobilisations et aux fonds dédiés sont constatés à titre de produits du fonds affecté approprié. Les autres apports affectés, pour lesquels il n'y a pas de fonds distinct, sont constatés à titre de produits du fonds général dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les apports reçus sous forme de fournitures et de services ne sont pas comptabilisés par la Fondation, à l'exception des œuvres d'art.

Les apports non affectés sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel ils sont souscrits.

Constatation des produits

Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Fondation consiste à présenter, dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'encaisse, les comptes d'épargne avantage entreprise, le découvert bancaire qui fluctue entre le découvert et le disponible, et les placements facilement convertibles à court terme ou rachetables, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative et pour lesquels aucune affectation n'est liée.

Stocks

Les stocks comprennent des fournitures achetées par la Fondation qui sont évaluées au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation.

Les stocks comprennent également des œuvres d'art reçues sous forme d'apport destinées à être revendues ou cédées à une valeur symbolique par la Fondation. Le coût de ces œuvres d'art correspond à la juste valeur à la date de l'apport. La juste valeur est déterminée selon des valeurs de marché ou d'expertise ou par référence au prix d'achat.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations

Équipements

Les équipements sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode linéaire aux taux de 20 % et 33 1/3 %.

Œuvres d'art

Les œuvres d'art, constituées principalement de tableaux fauniques, sont comptabilisées au coût, à l'exception de celles reçues à titre gratuit, lesquelles sont comptabilisées, à la date d'acquisition, à leur valeur de marché établie par un expert indépendant. Elles ne sont pas amorties.

Logiciels

Les logiciels sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode linéaire au taux de 33 1/3 %.

Terrains

Les terrains sont comptabilisés au coût, à l'exception de ceux reçus à titre gratuit qui sont comptabilisés à la juste valeur. Ils ne sont pas amortis.

Droits d'aménagement

Les droits d'aménagement détenus en vertu d'actes de servitude faunique sont comptabilisés au coût et ils sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée du contrat des droits d'aménagement, soit 40 ans.

Dépréciation des immobilisations

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de la Fondation de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattache à l'immobilisation est inférieure à sa valeur nette comptable, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moinsvalues nettes sur les immobilisations sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Régimes de retraite

La Fondation participe aux régimes interemployeurs gouvernementaux à prestations déterminées. N'ayant pas suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées, la Fondation applique la comptabilité des régimes à cotisations déterminées.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Les opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élèment transféré ou du service fourni.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

3. COLLECTES DE FONDS ET AUTRES CONTRIBUTIONS

			2020			2019
	Collectes de fonds		Autres contributions	5	Total	Total
	Fonds général	Fonds général	Fonds des Immobilisations	Fonds dédiés		
Gouvernements et municipalités	9 900 \$	3 163 992 \$	4 217 \$	911 585 \$	4 089 694 \$	3 239 160 \$
Entreprises	165 044	-	-	184 894	349 938	994 700
Particuliers Fondations	438 099	525	-	36 947	475 571	447 538
et OSBL	29 261	1 403 842	4 217	17 627	1 454 947	791 874
	642 304 \$	4 568 359 \$	8 434 \$	1 151 053 \$	6 370 150 \$	5 473 272 \$

4. CHARGES

FONDS GÉNÉRAL

	2020	2019
Coûts des projets fauniques		
Contributions:		
Projets relatifs aux habitats	5 942 001 \$	4 743 316 \$
Projets relatifs aux partenariats fauniques	50 115	134 607
Projets relatifs à la pêche et à la relève	533 678	559 727
Traitements et avantages sociaux	931 541	739 000
Honoraires professionnels	48 464	22 059
Déplacements	9 903	16 088
Réunions, congrès et perfectionnement	8 658	4 544
Publicité et promotion	66 447	50 944
Impression et fournitures	13 258	12 365
Amortissement des immobilisations	13 510	6 009
Autres	406	23
	7 617 981 \$	6 288 682 \$
Frais de collectes de fonds / Communications		
Traitements et avantages sociaux	312 669 \$	265 156 \$
Honoraires professionnets	89 122	68 401
Commissions et redevances	250	500
Achat de biens	44 870	32 940
Déplacements	4 411	5 632
Réunions, congrès et perfectionnement	13 45 9	3 818
Repas / Événements-bénéfice	39 906	36 305
Publicité et promotion	92 346	84 164
Impression et fournitures	43 573	36 961
Amortissement des immobilisations	17 254	4 632
Autres	35 376	39 022
	693 236 \$	577 531 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

4. CHARGES (suite)

FONDS GÉNÉRAL (SUITE)

	2020	2019	
Frais d'administration			
Traitements et avantages sociaux	603 146 \$	580 108 \$	
Honoraires professionnels	91 858	24 739	
Déplacements	15 713	15 968	
Réunions, congrès et perfectionnement	9 592	3 246	
Publicité et promotion	6 911	5 744	
Loyer	132 332	132 101	
Impression et fournitures	35 605	33 463	
Amortissement des immobilisations	10 150	5 948	
Autres	8813	6 774	
	914 120 \$	808 091 \$	

FONDS DES IMMOBILISATIONS

	2020	2019
Coûts des projets fauniques		
Contributions:		
Projets d'acquisition et de protection de terrains	12 000 \$	15 000 \$
Cession de terrains (note 7)	167 602	-
Frais indirects:		
Traitements et avantages sociaux	-	3 233
Publicité et promotion	10 543	10 217
Gestion de terrains	27 874	10 348
Amortissement des droits d'aménagement	1 291	1 291
	219 310 \$	40 089 \$
FONDS DÉDIÉS		
	2020	2019
Coûts des projets fauniques		
Contributions:		
Projets relatifs aux habitats	1 101 777 \$	1 100 264 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

5. PLACEMENTS

	2020	2019
Dépots à terme, taux moyen pondéré de 1,35 % (2019 : 1,44 %), échéant entre le 19 décembre 2020 et le 23 octobre 2021 (valeur de marché équivalente à la valeur comptable)	4 340 428 S	4312217\$
Certificats de placements garantis, taux moyen pondéré de 2,58 %		
(2019 : 2,64 %) échéant entre le 22 avril 2020 et le 6 décembre 2024 (valeur de marché de 1 014 027 \$; 2019 : 869 717 \$)	1 002 000	858 000
Obligations, taux moyen pondéré de 2,76 % (2019 : 2,58 %) échéant entre le 1 décembre 2020 et le 15 février 2026 (valeur de marché de		
3 054 220 \$; 2019 : 2 074 598 \$)	3 001 304	2 057 328
	8 343 732	7 227 545
Placements échéant au cours du prochain exercice	2 801 422	3 234 187
	5 542 310 \$	3 993 358 \$

Des acquisitions et des dispositions de placements d'un montant de 2 742 564 \$ (2019 : 1 156 141 \$) ne sont pas présentées à l'état des flux de trésorerie compte tenu qu'ils n'entraînent aucun mouvement de trésorerie. De plus, les dépôts à terme incluent des intérêts capitalisés d'un montant de 28 211 \$ (2019 : 29 710 \$) qui n'entraînent pas de mouvement de trésorerie. Les acquisitions de placements comprennent un montant de 20 906 \$ (2019 : 11 632 \$) relativement à l'ajustement des placements au taux d'intérêt effectif. Cette variation est sans effet sur les flux de trésorerie.

6. CRÉANCES

46

	2020	2019
Fonds général Ministères et organismes du gouvernement du Québec	2 304 447 \$	1 009 179 \$
Taxes à recevoir	136 661	81 627
Autres créances	89 919	821 582
	2 531 027 \$	1 912 388 \$
Fonds des immobilisations Ministères et organismes du gouvernement du Québec	4 217 \$	4 087 \$
Taxes à recevoir	2 203	-
Autres créances	4 217	4 087
	10 637 \$	8 174 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

7. IMMOBILISATIONS

_	2020			2019	
_	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette	
Fonds général					
Équipements	119 921 \$	79 779 \$	40 142 \$	53 744 \$	
Œuvres d'art	197 505	-	197 505	192 505	
Logiciels	64 583	21 807	42 776	18 723	
	382 009	101 586	280 423	264 972	
Fonds des immobilisations					
Terrains	152 134	-	152 134	319 736	
Droits d'aménagement	51 640	34 857	16 783	18 074	
	203 774	34 857	168 917	337 810	
	585 783 \$	136 443 \$	449 340 \$	602 782 \$	

L'amortissement pour l'exercice s'élève à 42 205 \$ (2019 : 17 880 \$).

Conformément à sa politique foncière en matière de protection des habitats fauniques, la Fondation a l'intention de céder, à titre gratuit, les titres de propriété qu'elle détient sur des terrains en vue d'y protéger des habitats fauniques. Ces terrains seront transférés, à plus ou moins brève échéance, à des organismes locaux, lesquels doivent assurer la continuité de cette protection. Les impacts de ces transactions seront comptabilisés dans les résultats des exercices au cours desquels les terrains seront transférés.

Au cours de l'exercice, la Fondation à cédé des terrains pour une valeur comptable totale de 167 602 \$ (aucune disposition en 2019).

8. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2020		2019	
Fonds général				
Fournisseurs	847 615	\$	1 441 133	\$
Traitements	17 816		4 117	
Déductions à la source	76 556		90 397	
Taxes à payer	530		291	
Vacances à payer	168 405		148 843	_
	1 110 922	\$	1 684 781	<u>\$</u>
Fonds des immobilisations				
Fournisseurs		_\$ \$	5 211 5 211	<u>\$</u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES

9. DÉPÔTS - PROJETS FAUNIQUES

La Fondation est dépositaire de fonds pour le compte d'un organisme pour des projets spécifiques dans lesquels elle n'est pas impliquée. Le solde de ce fonds n'est pas inclus aux états financiers de la Fondation.

Le solde de ce fonds est constitué des éléments suivants :

	2020	2019	
Solde de fonds au début de l'exercise	181 102 \$	195 786 \$	
Intérêts reçus Fermeture de fonds	2 104 (7 100)	2 163 (16 847)	
Solde de fonds à la fin de l'exercice	176 106 \$	181 102 \$	

10. MARGE DE CRÉDIT BANCAIRE

Au 31 mars 2020, la Fondation dispose d'une marge de crédit bancaire de 500 000 \$ (200 000 \$ en 2019) renouvelable annuellement. Les montants utilisés portent intérêt au taux préférentiel qui représente 2,45 % à la date de l'état de la situation financière (2019 : 3,95 %). Aux 31 mars 2019 et 2020, le solde utilisé de la marge de crédit était à zéro.

11. CONTRIBUTIONS REPORTÉES ET AUTRES SOMMES PERÇUES D'AVANCE

Les contributions reportées et autres sommes perçues d'avance sont constituées des éléments suivants :

2020					2019	
	Commandites reçues pour la tenue d'une activité-bénéfice	Dons affectés	Produits nets non utilisés des encans faune et nature	Subventions pour projets fauniques	Total	Total
Soide au début de l'exercice Attributions de l'exercice	10 000 \$	29 188 \$	62 193 \$	6402010 \$	6 503 391 \$	3 207 809 \$
		10 200	45 662	6 876 636	6 932 498	4 989 896
Constatés à titre de produits de l'exercice	10 000	39 388	107 855	13 278 646	13 435 889	8 197 705
	(10 000)	(10 795)	(62 193)	(3 688 196)	(3 771 184)	(1_694 314)
Solde à la fin de l'exercice		28 593 \$	45 662 \$	9 590 450 \$	9 664 705 \$	6 503 391 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

12. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET AFFECTATIONS À DES PROJETS FAUNIQUES

Fonds général

La Fondation s'est engagée à verser des montants totalisant 4 801 102 \$ (2019 : 4 383 665 \$) à titre d'aide financière pour différents projets fauniques, engagements dont la répartition future est la suivante :

2021	4 098 986 \$
2022	627 336
2023	41 780
2024	25 000
2025	8 000
	4 801 102 \$

Les contrats d'aide financière de ces projets ne sont pas encore tous signés par les promoteurs.

Au 31 mars 2020, les contrats d'aide financière signés représentaient 4 040 377 \$ (2019 : 2 101 424 \$) du montant total engagé. Cette situation peut occasionner une variation des engagements futurs estimés et des besoins de trésorerie.

La Fondation a affecté 1 645 651 \$ (2019 : 1 409 283 \$) pour pourvoir à ses obligations contractuelles.

La Fondation s'est engagée à verser annuellement au Fonds des municipalités pour la biodiversité l'équivalent de 25 % des contributions constatées jusqu'à un maximum de 100 000 \$. Au 31 mars 2020, l'engagement total s'élève à 39 446 \$.

Fonds dédiés

La Fondation s'est engagée à verser un montant de 951 124 \$ (2019 : 1 603 988 \$) à titre d'aide financière pour différents projets fauniques d'ici 2023, dont 748 146 \$ en 2021, 160 685 \$ en 2022 et 42 293 \$ en 2023.

Au 31 mars 2020, les contrats d'aide financière signés représentaient 926 124\$ (2019 : 1 455 907\$) du montant total engagé.

13. AUTRES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

La Fondation s'est engagée à acheter des ensembles de pêche pour le programme Pêche en herbe en 2020-2021. Le nombre d'ensembles de pêche achetés est déterminé annuellement. Ainsi, pour 2020-2021, l'engagement exact est de 216 959 \$ et celui-ci est présenté dans la note 12 « Obligations contractuelles et affectations à des projets fauniques ».

Le ministère des Forêts, de la faune et des parcs (MFFP) s'est entendu avec la Fondation afin que celle-ci réserve au ministère un montant d'aide financière pouvant atteindre un montant de 100 000 \$ pour l'exercice 2021.

Elle est aussi engagée par un bail à long terme renouvelable, échéant le 30 novembre 2025, pour des locaux administratifs. Les paiements minimums futurs totalisant 738 162 \$ (2019 : 867 141 \$) s'établissent comme suit :

2021	129 465 \$
2022	130 435
2023	130 435
2024	130 435
2025	130 435
2026	86 95 <u>7</u>
	738 162 \$

49

NOTES COMPLÉMENTAIRES

14. DROITS CONTRACTUELS

La Fondation a conclu différentes ententes au cours de l'exercice en vertu desquelles elle recevra des contributions de la part de certains de ses partenaires. Les droits contractuels futurs totalisant 15 351 976 \$ (2019 : 13 674 750 \$) s'établissent comme suit :

2021	6 208 468 \$
2022	4 593 508
2023	1 800 000
2024	550 000
2025	550 000
2026 et subséquement	1 650 000
	<u>15</u> 351 976 \$

15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La fondation est apparentée avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint ainsi qu'avec les entités sur lesquelles elle exerce une influence notable ou dans laquelle elle détient un intérêt économique. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour l'esquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont composés de membres du conseil d'administration ainsi que du président-directeur général de la Fondation. La Fondation n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

16. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régime de retraite

Les membres du personnel de la Fondation participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) et aussi au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2020, le taux de cotisation pour le RREGOP est passé de 10,88 % à 10,63 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE et le RRAS, qui fait partie du RRPE, est passé de 12,82 % à 12,29 % de la masse salariale admissible.

Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE. Pour l'année civile 2019, cette compensation a été établie à 2,97 % de la masse salariale admissible qui doit être versée par l'employeur, pour les participants au RRPE et au RRAS ainsi qu'un montant équivalent pour la partie à verser par les employeurs. Pour l'année civile 2020, le montant de compensation à verser par l'employeur (part des participants et part de l'employeur) qui sera déterminée par Retraite Québec sera basé sur la perte assumée par la caisse des participants de RRPE en raison du transfert de participants en provenance du RREGOP.

Les cotisations de la Fondation, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 137 406 \$ (2019 : 124 749 \$). Les obligations de la Fondation envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

17. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2020			2019
	Fonds général	Fonds d'immobilisations	Totai	Totai
Fonds général				
Encaisse	- \$	11 137 \$	11 137 \$	7 440 \$
Découvert bancaire	(256 970)	•	(256 970)	(31 314)
Trésorerie et équivalents de trésorerie : comptes d'épargne avantage entreprise	8 110 733 7 853 763 \$	11 137 \$	8 110 733 7 864 900 \$	6 749 806 6 725 932 \$

Au 31 mars 2020, les équivalents de trésorerie sont constitués de comptes d'épargne avantage entreprise à taux variables, sans date d'échéance et rachetables en tout ou en partie à tout moment. Les intérêts sont calculés chaque jour sur le solde de clôture et versés mensuellement au compte. Au 31 mars 2020, les comptes d'épargne portaient un taux d'intérêt de 1,15 % (2019 : 1,35 %).

18. INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion des risques liés aux instruments financiers

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

La Fondation est exposée au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. La Fondation a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les créances, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour la Fondation.

Le solde des créances est géré et analysé de façon continue et, de ce fait, l'exposition de la Fondation aux créances douteuses n'est pas importante. Au 31 mars 2020, la Fondation est exposée à une concentration du risque de crédit, puisque 89 % des créances sont à recevoir de trois débiteurs (2019:78,7 % pour trois débiteurs). Ce risque de concentration est diminué par le fait que ces trois créances proviennent d'entités gouvernementales dont la continuité d'exploitation est assurée et que, par conséquent, le risque que la Fondation ne recouvre pas ces créances est minime.

Le risque de crédit relatif à la trésorerie et équivalents de trésorerie, aux dépôts à terme et aux certificats de placements garantis est considéré comme négligeable, puisqu'ils sont détenus dans une institution financière reconnue dont la notation externe de crédit est de bonne qualité. Le risque de crédit relatif aux placements en obligations est aussi considéré comme négligeable, puisqu'ils sont détenus auprès d'instances municipales.

La valeur comptable de l'état de la situation financière des actifs financiers de la Fondation exposés au risque de crédit totalisant 18 664 453 \$ (2019 : 15 842 460 \$) représente le montant maximum du risque de crédit auquel la Fondation est exposée.

La direction de la Fondation estime que la qualité du crédit de tous les actifs financiers décrits ci-dessus est bonne à la date des états financiers. Il n'y a aucun actif financier déprécié au 31 mars 2020 et au 31 mars 2019.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

18. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Le tableau suivant présente la balance chronologique des créances au :

	31 mars 2020	31 mars 2019	
Moins de 30 jours	1 801 203 \$	1 799 715 \$	
De 30 à 60 jours	498 000	1 277	
De 61 à 90 jours	-	-	
Plus de 90 jours	103 597	37 943	
	2 402 800 \$	1 838 935 \$	

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de la Fondation est le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. La Fondation est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que la Fondation dispose de sources de financement d'un montant autorisé suffisant à l'aide de la marge de crédit, détaillée à la note 10. La Fondation établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

Au 31 mars 2020, les charges à payer et frais courus (excluant les déductions à la source et les taxes à payer) totalisaient 1 033 835 \$, (2019 : 1 599 304 \$) et avaient une échéance de moins d'un an.

Risque de marché

Le risque de marché représente le risque de perte financière découlant d'une fluctuation de la valeur des instruments financiers. Il comprend trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix. La Fondation est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou que les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

La Fondation est exposée au risque de taux d'intérêt relativement aux placements et à la marge de crédit bancaire.

Compte tenu que la marge de crédit n'est pratiquement pas utilisée, que les comptes d'épargnes avantage entreprise sont à taux d'intérêts fixe et que les placements sont à taux d'intérêt fixe et seront détenus jusqu'à leur échéance, la Fondation juge que son exposition au risque de taux d'intérêt est faible.



CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

applicable aux administrateurs de la Fondation de la faune du Québec

Préambule

La Fondation de la faune du Québec (Fondation) a pour fonction de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat. Ce rôle découle du chapitre V de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (L.R.Q. c. C -61.1).

L'exercice de cette mission exige de ses administrateurs qu'ils se conforment aux valeurs de gestion que la Fondation s'est données et qu'ils s'engagent à en favoriser le respect. À titre d'administrateurs publics, leur action doit de plus être guidée par des principes d'éthique et des règles de déontologie propres à assurer et à préserver la confiance des citoyens envers la Fondation de la faune du Québec.

Le but de ce code d'éthique et de déontologie est donc de préserver la réputation d'intégrité, d'objectivité et d'impartialité de la Fondation en établissant à l'intention de ses administrateurs des règles en matière de conduite, de conflit d'intérêts, de confidentialité et d'équité.

Section 1 - Définitions

- 1.1 Dans le présent code d'éthique et de déontologie, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes ou les expressions suivantes signifient:
- «Fondation »: la Fondation de la faune du Québec;
- «conseil»: le conseil d'administration de la Fondation;
- « membre du conseil d'administration »: une personne nommée par le gouvernement au conseil d'administration de la Fondation, y compris le président-directeur général de la Fondation, qui siège d'office au conseil d'administration;

- «administrateur»: un membre du conseil d'administration de la Fondation;
- « conflit d'intérêts »: toute situation réelle, apparente, potentielle ou éventuelle dans laquelle un administrateur pourrait être enclin à favoriser ses intérêts personnels, ses intérêts d'affaires ou ceux d'une personne liée, au détriment des intérêts de la Fondation ou de ses membres, de même que toute situation susceptible d'influer sur sa loyauté et sur son jugement envers la Fondation;
- « personne liée »: tout particulier uni à un administrateur par les liens du sang, de l'adoption ou du mariage, ou qui vit maritalement avec un administrateur depuis au moins un an, de même que toute corporation, fondation ou autre entité dans laquelle l'administrateur ou ses proches détiennent un intérêt déterminant.

Section 2 — Champ d'application et interprétation

- **2.1** Les dispositions du présent code d'éthique et de déontologie s'appliquent aux administrateurs de la Fondation.
- **2.2** Le code d'éthique et de déontologie ne se substitue à aucune disposition législative, réglementaire ou déontologique applicable aux administrateurs, y compris celles du *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (L.R.Q., c. M-30, r. 1).
- **2.3** Le code d'éthique et de déontologie n'exclut d'aucune façon l'élaboration de directives ou de règles additionnelles relatives à certains secteurs d'activité ou à certaines situations précises.

Section 3 — Devoirs de gestion

- **3.1** L'administrateur doit agir avec prudence et réserve dans l'exécution de ses fonctions et faire preuve de responsabilité à titre de gestionnaire.
 - **3.1.1** L'administrateur doit faire preuve de prudence, de rigueur et d'indépendance, dans l'intérêt supérieur de la Fondation.
 - **3.1.2** La conduite d'un administrateur doit être empreinte d'objectivité.
 - **3.1.3** L'administrateur doit agir dans les limites de son mandat.
 - **3.1.4** L'administrateur doit agir de façon courtoise et maintenir des relations empreintes de bonne foi, de manière à préserver la confiance et la considération que requiert sa fonction.
 - **3.1.5** L'administrateur ne peut participer de quelque manière que ce soit à des activités illicites.
 - **3.1.6** L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions et de ses responsabilités, prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane. De plus, le président du conseil et le président-directeur général de la Fondation doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.
 - **3.1.7** L'administrateur doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions dans les matières qui touchent directement les activités de la Fondation et à l'égard desquelles le conseil a été impliqué.
- **3.2** L'administrateur doit agir avec honnêteté, loyauté et solidarité.
 - **3.2.1** L'administrateur doit agir avec indépendance, intégrité et impartialité, dans l'intérêt supérieur de la Fondation.
 - **3.2.2** L'administrateur doit participer activement à l'élaboration et à la mise en œuvre des orientations générales de la Fondation, ce qui ne constitue en rien la négation de son droit à la dissidence.
 - **3.2.3** L'administrateur doit être loyal et intègre envers ses collègues et faire preuve d'honnêteté dans ses rapports avec eux.

- **3.2.4** L'administrateur doit dissocier de l'exercice de ses fonctions la promotion et l'exercice de ses activités professionnelles ou d'affaires, sauf le président-directeur général, qui est au service exclusif de la Fondation.
- **3.3** L'administrateur doit agir selon les règles de la confidentialité.
 - **3.3.1** L'administrateur doit respecter le caractère confidentiel de tout renseignement qui est porté à sa connaissance dans l'exercice ou dans le cadre de ses fonctions.

Le premier alinéa n'a pas pour objet de restreindre les communications nécessaires entre les membres du conseil d'administration.

- **3.3.2** L'administrateur doit s'abstenir de tenir des conversations indiscrètes au sujet de tout renseignement qui est porté à sa connaissance dans l'exercice ou dans le cadre de ses fonctions.
- **3.3.3** L'administrateur doit éviter de communiquer tout renseignement qui est porté à sa connaissance dans l'exercice de ses fonctions à toute personne qui n'y aurait normalement pas accès.
- **3.3.4** L'administrateur doit prendre les mesures de sécurité appropriées afin de respecter la confidentialité des renseignements qui sont portés à sa connaissance dans l'exercice de ses fonctions.
- **3.3.5** L'administrateur ne doit pas faire usage de renseignements qui sont portés à sa connaissance dans l'exercice de ses fonctions en vue d'obtenir un avantage direct ou indirect, actuel ou éventuel, pour lui-même, pour une personne liée ou pour un tiers.

Section 4 - Conflits d'intérêts

- 4.1 Dispositions générales.
 - **4.1.1** L'administrateur doit maintenir en tout temps un haut degré d'indépendance et éviter toute situation où il pourrait trouver un avantage personnel, direct ou indirect, actuel ou éventuel, susceptible de porter atteinte à son indépendance, à son intégrité ou à son impartialité.
 - **4.1.2** L'administrateur doit prévenir tout conflit d'intérêts ou toute apparence de conflit d'intérêts et éviter de se placer dans une situation telle qu'il ne pourrait remplir ses fonctions.

- **4.1.3** L'administrateur doit éviter toute situation pouvant compromettre sa capacité d'exercer ses fonctions de façon impartiale, objective, rigoureuse et indépendante.
- **4.1.4** L'administrateur doit éviter de s'ingérer dans le fonctionnement interne de la Fondation. Cette disposition ne limite en rien les responsabilités du président-directeur général prévues dans la Loi et les règlements de la Fondation.
- **4.1.5** L'administrateur ne peut confondre les biens de la Fondation avec les siens; il ne peut utiliser les biens de la Fondation à son profit ni au profit d'une personne liée ou d'un tiers.
- **4.1.6** L'administrateur ne peut utiliser des services ou des renseignements qui appartiennent à la Fondation à des fins personnelles, au bénéfice d'une personne liée ou au bénéfice d'un tiers.
- **4.1.7** L'administrateur ne peut exercer ses fonctions dans son propre intérêt ni dans celui d'une personne liée ou d'un tiers.
- **4.1.8** L'administrateur ne doit pas accepter un avantage actuel ou éventuel de qui que ce soit alors qu'il sait, qu'il est évident ou qu'il est raisonnable de penser que cet avantage actuel ou éventuel lui est consenti ou est consenti à une personne liée dans le but d'influencer sa décision.
- **4.1.9** L'administrateur ne peut prendre d'engagement à l'égard d'un tiers ou d'une personne liée ni leur accorder de garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à une décision que le conseil peut être appelé à prendre.
- **4.1.10** L'administrateur doit éviter toute situation où il serait en conflit d'intérêts. Sans restreindre la généralité de ce qui précède, l'administrateur:
- est en conflit d'intérêts lorsque les intérêts en présence sont tels qu'il peut être porté à préférer certains d'entre eux au détriment de la Fondation ou que son jugement et sa loyauté peuvent en être défavorablement affectés;
- n'est pas indépendant à l'égard d'un acte donné s'il y trouve un avantage personnel direct ou indirect, actuel ou éventuel, ou encore un avantage en faveur d'une personne liée, comme le prévoit l'article 4.1.1.

- **4.2** Mesures de prévention.
 - **4.2.1** L'administrateur doit déposer au secrétaire de la Fondation une déclaration écrite mentionnant l'existence de tout intérêt direct ou indirect que lui ou une personne liée peut avoir avec la Fondation et qui est susceptible de le mettre en conflit d'intérêts.
 - 4.2.2 Le président-directeur général ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans une corporation ou quelque autre entité mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Fondation. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation, pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

Tout autre administrateur dont l'intérêt direct ou indirect dans une corporation ou toute autre entité met en conflit son intérêt personnel et celui de la Fondation doit dénoncer cet intérêt au président du conseil et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur la corporation ou l'entité dans laquelle il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatif à cette question.

- **4.3** L'administrateur doit agir avec désintéressement.
 - **4.3.1** L'administrateur ne doit pas solliciter, accepter, ni exiger, directement ou indirectement, pour son intérêt actuel ou éventuel, ou pour l'intérêt d'une personne liée, un cadeau, une marque d'hospitalité ou quelque autre avantage ou considération de nature à compromettre son indépendance, son intégrité ou son impartialité.
 - **4.3.2** L'administrateur ne doit pas verser, offrir de verser ni s'engager à offrir à une personne un cadeau, une marque d'hospitalité ou quelque autre avantage ou considération de nature à compromettre son indépendance, son intégrité ou son impartialité.
 - **4.3.3** L'administrateur est redevable envers l'État de la valeur de tout avantage que lui ou une personne liée a reçu en violation des règles du code d'éthique et de déontologie.

Section 5 - L'après-mandat

- **5.1** L'administrateur doit, après l'expiration de son mandat, respecter la confidentialité des renseignements, informations, documents, débats, échanges et discussions auxquels le public n'a pas accès et dont il a eu connaissance dans l'exercice de ses fonctions à la Fondation, et s'abstenir de les divulguer.
- 5.2 L'administrateur, dans l'année qui suit l'expiration de son mandat, ne peut agir en son nom, au nom d'autrui ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre activité à laquelle la Fondation a pris part et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

De même, l'administrateur doit s'abstenir de donner des conseils fondés sur des renseignements non divulgués au public concernant la Fondation, une autre corporation ou une entité avec laquelle il a eu des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

5.3 L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Fondation.

Section 6 – Responsabilités et sanctions

- **6.1** Le respect du code d'éthique et de déontologie fait partie intégrante des devoirs et des obligations des administrateurs.
- **6.2** Le président du conseil veille au respect et à l'application du code d'éthique et de déontologie.
- **6.3** L'administrateur qui contrevient à l'une des dispositions du présent code d'éthique et de déontologie s'expose aux sanctions prévues au *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (L.R.Q., c. M-30, r. 1), suivant la procédure établie audit règlement.
- **6.4** Toute question relative à l'interprétation des présentes dispositions ou à des situations non prévues au présent code d'éthique et de déontologie peut être soumise pour avis au conseil d'administration de la Fondation.





LA FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC TIENT À REMERCIER

Ses parrains fondateurs





Ses parrains

ASSOCIATION MINIÈRE DU QUÉBEC

ASTRAL MÉDIA

BONDUELLE AMÉRIQUES

BORALEX

CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE DU OUÉBEC

DUMAS, RÉJEAN

EAUX NAYA INC. (LES)

ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE CANADA - SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE

FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC (SERVICES DE CARTES DESJARDINS)

FONDATION FAMILIALE TROTTIER (LA) (FD)

GROUPE ZOOM MÉDIA

Hydro Québec

HABITAT FAUNIQUE CANADA

INITIATIVE BORÉALE CANADIENNE

KRUGER INC.

MARIN, CHARLES-EUGÈNE (FD)

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES **NATURELLES**

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

OUTFRONT MÉDIA

RioTinto Alcan

POULIOT, CLOTILDE, MARIE-SOLEIL, JEAN ET ANTOINE (TERRAIN)

PRODUITS FORESTIERS RÉSOLU

RBC FONDATION (BANQUE ROYALE DU CANADA)

ROUSSEAU COLLECTIONS TIMBRES ET MONNAIES À LA BAIE D'HUDSON

SOCIÉTÉ CANADIAN TIRE

SOCIÉTÉ CANADIENNE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU OUÉBEC

SYNGENTA CANADA

TEMBEC

VILLE DE QUÉBEC

Merci également aux chasseurs, aux pêcheurs et aux trappeurs du Québec, ainsi qu'à l'ensemble des donateurs et des partenaires financiers.